

Correspondance

LE BIMESTRIEL INTERNE DES ORGANISATIONS DE JEUNESSE DU CONSEIL DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE

125
MAI - JUIN
2011



Bureau de dépôt : Bruxelles 4 ●●● Editeur responsable : Julien Buncckers, 43 rue de la Charité, 1210 Bruxelles

● COMMUNIQUER AVEC LES MÉDIAS :
INSCRIVEZ-VOUS !

SOMMAIRE

CALENDRIER DU CJC 2

I. CJC EN MOUVEMENT 3

- Assemblée du CJC 3
- Le petit Laby : comprendre et agir dans l'environnement Jeunesse 5
- LPJ – CJC 6
- Cellule politique 6
- Communiquer avec les médias : nouvelles dates 6
- Les 50 ans d'Entraide et Fraternité 7
- Infos à relayer 7

II. PLAN TRIENNAL 2010-2012

- Le plan triennal du CJC 9
- Présentation des projets des groupes de travail à l'Assemblée générale du 27 avril* 10

III. POLITIQUE DE JEUNESSE ET DE VIE ASSOCIATIVE 14

- Commission Consultative des Organisations de Jeunesse- CCOJ 14
 - Rencontre des présidents des sous commissions* 14
 - Sous commission Emploi* 15
 - Plan Jeunesse* 15
 - Revue des politiques de jeunesse par la Communauté française* 16
 - Mandats BIJ* 16
 - Convention APE : sollicitation du ministre Antoine* 16
 - Cadastre de l'emploi en ligne* 16
 - Détachés pédagogiques et APE pédagogiques* 17
 - Ajustement budgétaire* 17
- Conseil de la Jeunesse de la Communauté Française – CJCF 18
 - Un comité spécifique d'évaluation du CJCF* 18
 - Groupe de travail du CJCF sur le volontariat* 18
- FESJ - CESSOC 19
 - Cadastre de l'emploi non marchand en Communauté française* 19
 - Evaluation du décret Emploi* 19
 - Commission paritaire* 19
 - Accords du non marchand* 20
- Fonds 4 S 20
- Colloque sur le volontariat le 11 mai 20
- Revue de presse 21

IV. DU COTE DES ORGANISATIONS 30

- Appel aux OJ ! 30
- Le Patro, un pari gagnant ! 31
- Red'Action : Cette austérité qui nous menace ! 31
- JOC et JOCF reviennent sur la toile ! 33
- Stage médiéval au GE d'Ovifat 33
- Stages de pêche en rivière au GE de Han-sur-Lesse 34
- 5 week-ends d'initiation à la photographie au GE de Han-sur-Lesse 34
- Revue de presse 36

V. EPINGLES POUR VOUS 42

La revue de presse est constituée d'une sélection d'articles autour de thématiques qui concernent directement ou indirectement le secteur des organisations de jeunesse : l'enfance, les jeunes, la vie associative, l'enseignement, l'aide à la jeunesse, l'emploi des jeunes et dans le secteur non marchand, l'Eglise en société...

CALENDRIER

	Mai 2011	Juin 2011	Juillet 2011
Samedi			Samedi
Dimanche	1		Dimanche
Lundi	2		Lundi
Mardi	3		Mardi
Mercredi	4	1	Mercredi
jeudi	5	2	Jeudi
Vendredi	6	3	Vendredi
Samedi	7	4	Samedi
Dimanche	8	5	Dimanche
Lundi	9	6	lundi
mardi	10	7	mardi
mercredi	11	8	mercredi
jeudi	12	9	jeudi
vendredi	13	10	vendredi
samedi	14	11	samedi
Dimanche	15	12	dimanche
lundi	16	13	lundi
mardi	17	14	mardi
mercredi	18	15	mercredi
jeudi	19	16	jeudi
vendredi	20	17	vendredi
samedi	21	18	samedi
dimanche	22	19	dimanche
Lundi	23	20	lundi
mardi	24	21	mardi
mercredi	25	22	mercredi
jeudi	26	23	jeudi
vendredi	27	24	vendredi
samedi	28	25	samedi
dimanche	29	26	dimanche
lundi	30	27	lundi
mardi	31	28	mardi
mercredi		29	mercredi
jeudi		30	jeudi
vendredi			vendredi
samedi			samedi
Dimanche			dimanche

CJC EN MOUVEMENT

● Assemblée du CJC	3
● Le petit Laby : comprendre et agir dans l'environnement Jeunesse	5
● LPJ – CJC	6
● Cellule politique	6
● Communiquer avec les médias : nouvelles dates	6
● Les 50 ans d'Entraide et Fraternité	7
● Infos à relayer	7

ASSEMBLÉE DU CJC

L'Assemblée générale ordinaire du CJC du mercredi 27 avril avait un ordre du jour chargé.

A l'heure du dîner, le nouvel outil - qui soutiendra notamment les formations « Laby » - a été présenté aux membres de l'AG et aux cadres des OJ qui nous avaient rejoints pour l'occasion.

Le rapport d'activités 2010 du CJC, présenté par Célia Deshayes, a été qualifié par l'assemblée comme étant un travail de qualité et à maintenir. Pour la prochaine édition, la demande de *mettre en évidence les objectifs de l'année* a été formulée. Cela rendra l'évaluation finale plus facile.

Lieu de débat et de décision, l'assemblée générale du CJC se réunit de 4 à 6 fois par an pendant toute une journée. Elle définit les grandes orientations politiques de la coordination.

Sont membres de l'assemblée, le président, vice-président et secrétaire général du CJC, deux délégué(e)s par organisation de jeunesse membre reconnue par la Communauté française. L'interlocuteur représentant l'Eglise institutionnelle, le Vicaire épiscopal de Liège, Baudouin Charpentier, assiste aux assemblées du CJC à titre d'invité.

Voir le titre ci-dessous.

Voir aussi rubrique « Plan triennal » de ce Correspondance.

Le **programme d'activités 2011**, présenté par Benoît César, a suscité d'autres remarques et demandes :

- sa présentation *tardive* dans l'année civile ;
- une formulation *plus concrète* du programme 2011 pour le plan triennal ;
- inclure le thème du « *rapport aux membres* » ;
- faire apparaître de manière plus claire *l'action politique* du CJC ;
- introduire des *échéances de réalisation et d'évaluation* ;

Une mise en œuvre de ces demandes sera réalisée pour l'Assemblée du mois de juin concernant la programmation d'activités pour le deuxième semestre de l'année 2011.

La note de synthèse concernant la position du CJC à propos du **service civil ou citoyen** a été refusée non pas sur le fond mais concernant sa forme. Les délégué/es ont demandé de retravailler cette note en modifiant sa structure :

- partir du constat que, selon l'origine des projets (partis politiques différents, plate-forme pour le service citoyen, etc.), le contenu du concept « volontariat » varie ;
- identifier, à partir de ce constat, les dérives qui mettent à mal notre vision du volontariat ;
- formuler nos valeurs et nos attentes concernant le volontariat.

Ensuite, **les comptes et le bilan 2010** ont été examinés et approuvés. La présentation pédagogique de Benoît César a été appréciée et applaudie.

L'après-midi a été consacrée à **la présentation des travaux des groupes de travail du plan triennal** abordés sous le triple angle de vue mettant en valeur **l'expérience OJ** ; avec la perspective d'une **parole publique du CJC** ; et en ayant à l'esprit **l'outil pédagogique** qui pourrait en résulter.

Laetita Vignaud a également présenté une synthèse proposant une suite au travail réalisé jusqu'ici.

D'ici à la prochaine assemblée, le débat sur l'opérationnalisation du plan triennal sera repris par les instances des OJ. L'assemblée du 15 juin devra s'accorder sur un choix parmi les pistes proposées, un calendrier pour les réaliser et définir les ressources matérielles et humaines nécessaires.

L'appel aux candidatures à la présidence du CJC a été rappelé aux associations membres. Les candidatures sont attendues pour le 1er juin auprès de Solange Deberg (Volont'R), notre présidente faisant fonction. La/Le Président(e) tiendra, entre autre, un rôle majeur dans la cohésion et la liaison entre les différentes OJ, mais également entre les OJ et le CJC.

M.P.

LE PETIT LABY : COMPRENDRE ET AGIR DANS L'ENVIRONNEMENT JEUNESSE

Longtemps annoncé, attendu avec impatience, le CJC a enfin son Vademecum du Permanent d'OJ ! Rebaptisé Le Petit Laby, il contient tout ce dont vous avez besoin comme informations pour vous sentir comme un poisson dans l'eau dans votre OJ.

Le Petit Laby a été présenté le mercredi 27 avril pour les membres de l'AG ainsi que les cadres et permanents d'OJ.

PETIT APERÇU DU CONTENU

Le Petit Laby est le fruit d'un travail de longue haleine, porté par de nombreux acteurs, y amenant tous leur expertise. C'est un outil permettant à tout cadre d'OJ. de trouver des réponses aux questions ou aux problématiques qu'il peut rencontrer au sein de son organisation. Conçu en parallèle et en complément aux formations Laby, construit au fil des ans, nourri de réflexions, de remarques, d'améliorations successives, cet outil est également évolutif et sera mis à jour pour tenir compte de l'évolution du secteur et des apports de ses utilisateurs.

Le Petit Laby a été conçu pour partir des premières questions qu'un cadre d'OJ. peut se poser en tant que jeune au sein d'une organisation. C'est l'objet du premier chapitre, Moi et mon OJ. Ensuite, le champ est élargi aux différentes organisations de jeunesse, (chapitre 2), puis au secteur jeunesse dans sa globalité (au chapitre 3). Pour situer l'action des OJ. dans son contexte politique, la structure de l'État belge est également abordée (chapitre 4), et les principes démocratiques sont expliqués au chapitre 5, afin d'introduire l'action que les cadres et permanents peuvent avoir comme mandataires (chapitre 6). Parce que les OJ. sont coordonnées à l'aide d'une équipe complète, le petit Laby apporte également les bases pour tout responsable d'équipe (chapitre 7), pour tout acteur gestionnaire (chapitre 8) et donne toutes les clés pour comprendre l'emploi (chapitre 9). Enfin, quelques outils pour la communication avec les médias sont rappelés au chapitre 10.

Intrinsèquement lié aux formations Laby du C.J.C., Le Petit Laby sera complété lors de la formation par des outils précieux comme le who's who du C.J.C., de la C.C.O.J. ou encore du secteur jeunesse. Un espace est également disponible pour insérer les textes de référence qui peuvent être utiles : décret OJ., décret centres de vacances, décret emploi, etc.

L.V.

Pour plus de renseignements sur les modalités de distribution de l'outil, contacter Laetitia : lvignaud@cjc.be

En 2003, le Conseil de la Jeunesse Catholique a été à l'initiative de rencontres entre des personnes investies en mouvements de jeunesse et des personnes investies dans les paroisses. Ce groupe de travail, baptisé LPJ - CJC est constitué de représentants du Patro, des Guides, de la JOC et des sections régionales de la Liaison des Pastorales des Jeunes.

Née d'une demande des mandataires des OJ membres du CJC, la cellule politique traite des sujets de fond et permet, grâce à l'échange d'informations et de réflexions, de construire une position commune en CJC.

••• LPJ - CJC

Lors de la réunion du 23 mars, deux thématiques étaient à l'ordre du jour.

La première thématique était la présentation de la structure diocésaine, à savoir les différents diocèses en Belgique, leur composition, leur rôle, les lieux de prises de décisions et les différentes articulations entre les diocèses, les paroisses, les doyennés... mais surtout où se situent les Pastorales des jeunes dans cette structure complexe à l'image de la Belgique.

C'était également l'occasion de rappeler le rôle joué par les Pastorales des jeunes en tant que service pour les jeunes en lien avec l'Eglise, ainsi que du rôle joué par le LPJ en tant que coupole des différentes Pastorales, et référent par rapport aux autres organisations du secteur jeunesse.

Le deuxième point abordé était, quant à lui, en lien avec les rencontres précédentes, à savoir comment aborder et traiter la question des abus sexuels ?

Après un positionnement des Guides et du Patro, c'était au tour des Pastorales de présenter leur point de vue et la façon d'aborder cette question : de la prévention à court et long terme jusqu'à comment intervenir ou réagir en cas d'abus ou de soupçon.... Autant de points délicats et sensibles à prendre en compte.

C.D.

••• CELLULE POLITIQUE

La cellule politique qui s'est réunie le 18 mars est revenue sur le comité d'évaluation du CJCF du 15 mars dont nous vous parlons en rubrique III Politique de jeunesse et de vie associative.

COMMUNIQUER AVEC LES MÉDIAS : NOUVELLES DATES !

Il est encore temps de vous inscrire au module de formation Laby « Communiquer avec les médias. Prévus les 24 et 25 mars dernier, la formation a été reportée aux **1er et 9 juin** prochains !

Cette formation aborde la question de la communication externe des OJ. Celle-ci passe par les médias qui n'ont pas la même logique que nous. Comment les aborder ? Comprendre le fonctionnement des médias, connaître les principes de base de la communication médiatique et s'y exercer, tels sont les objectifs de ce module de formation qui s'adresse plus particulièrement aux acteurs de la communication dans les OJ, porte-parole...

La formation permettra également d'échanger entre OJ, de réfléchir et de mettre en œuvre une communication externe réussie avec les média.

*Le 1er et 9 juin 2011 de 9h30 à 17h
à la Maison du travail,
17, place l'Illon à Namur.*

*Inscriptions : par mail cjc@cjc.be ou par
téléphone : 02/230 32 83. Les frais de
participation (40 euros) seront facturés à
votre OJ après le module de formation.*

LES 50 ANS D'ENTRAIDE ET FRATERNITÉ

L'association chrétienne a fêté ses 50 ans ainsi que les 40 ans de Vivre Ensemble avec toute une série d'activités de rencontres, où la fête et le débat ont permis d'honorer ces deux anniversaires. Une messe à la cathédrale Saints Michel et Gudule a réuni Entraide et Fraternité et Broederlijk Delen le 20 mars. Le 2 avril a réuni de nombreux participants à la brasserie Sauvenière, à Liège, point de ralliement des festivités. Tandis que certains découvraient les ruelles de Liège grâce aux promenades thématiques, d'autres faisaient grimer les enfants en sirotant en terrasse, sous la musique et les animations de l'après-midi. Ensuite, les festivités ont fait place aux débats de fond avec la conférence où de nombreux bilans ont été tirés, et qui a permis également de brosser les tâches à accomplir à l'avenir. Stéphan Hessel était présent et a présenté ses vœux, et la journée s'est terminée autour d'un verre de l'amitié où permanents, volontaires, sympathisants et partenaires étaient tous rassemblés.

L.V.

*Entraide et Fraternité et Action Vivre
Ensemble travaillent ensemble pour
lutter contre l'exclusion sociale, tant
en Belgique que dans les pays du Tiers
monde. Elles mènent durant l'Avent et le
Carême, des campagnes de sensibilisation
sur différents thèmes liés à l'exclusion
et au développement. Grâce aux
fonds récoltés notamment durant ces
campagnes, Entraide et Fraternité et
l'Action Vivre Ensemble soutiennent, dans
le Sud comme chez nous, de nombreuses
associations de citoyens qui se
rassemblent pour «sortir de la marge et
se mettre en marche ». Une importance et
un soutien croissants sont accordés à des
revendications politiques en vue d'une
société plus juste, dont l'être humain soit
l'acteur central et non la victime.*

INFORMATIONS À RELAYER

«LES JEUNES ET L'ALCOOL : NOUVELLES RÈGLES, QUELLE EFFICACITÉ ?»

Les règles qui régissent la vente, la consommation, la publicité de l'alcool ne sont pas toujours faciles à connaître et à comprendre. Début 2010, une nouvelle loi est entrée en vigueur pour simplifier et uniformiser la vente d'alcool aux mineurs. Est-elle bien mise en œuvre ? Est-elle efficace ou, au contraire, sans réelle portée ?

*Régulièrement des organisations nous
demandent de relayer leurs actions,
offres de services, de formation ou
leurs publications.*

Disponible sur demande à
courrier@infordrogues.be

Vous pouvez télécharger
les deux dépliants sur le site de
l'IBSR www.ibsr.be

●●● Ces questions et quelques autres sont abordées dans cette nouvelle brochure d'Infor-Drogues.

MARCHER EN GROUPE : MODE D'EMPLOI

L'Institut Belge pour la Sécurité Routière a édité, en collaboration avec la fédération Les scouts, deux dépliants destinés, l'un, aux animateurs et l'autre, aux jeunes qui se déplacent en groupe. Leur petit format permet aisément de les glisser dans la poche du pantalon ou de la chemise.

Dois-je faire marcher mon groupe d'enfants à gauche ou à droite ? En file indienne ou à plusieurs l'un à côté de l'autre ?

Où positionner mon groupe pour le rendre visible le soir ?

Est-on toujours obligé d'utiliser les passages pour piétons avec un groupe ?

●●● Les réponses à toutes ces questions (et bien d'autres encore) se trouvent dans les deux dépliants.

PLAN TRIENNAL

● Le plan triennal du CJC	9
<i>Présentation des projets des groupes de travail à l'Assemblée générale du 27 avril</i>	10

Cette nouvelle rubrique s'insère dans le Correspondance afin de vous faire vivre l'état d'avancement du plan triennal. Elle a aussi pour objectif de vous apporter des éléments de fond et de réflexion. La rubrique apparaîtra dans chaque Correspondance jusqu'à la fin du plan triennal, soit fin 2012.

Le thème choisi pour le nouveau plan triennal du CJC « L'amour, l'affectivité et le sexe » concerne tous les jeunes, au-delà des organisations de jeunesse.

Plusieurs « portes d'entrée » pour aborder ce thème ont été choisies par les membres de l'Assemblée du CJC. Chaque facette est l'objet d'un groupe de travail.

LE PLAN TRIENNAL DU CJC

Le plan triennal du CJC a pour thème l'amour, l'affectivité et le sexe. Il répond à deux types de besoins : un besoin de coordination des organisations membres ; une prise en compte de l'amour, de l'affectivité et de la sexualité par les OJ membres.

Actuellement l'amour, l'affectivité et le sexe sont abordés comme autant de risques à gérer par la famille, l'Église, le milieu médical, l'école, etc. Il y a donc une place à prendre pour un discours différent, un niveau d'intervention différent.

Dans la première phase, le plan triennal se construit à la manière d'une 'auberge espagnole' : chaque OJ amène ce qu'elle souhaite, et y met l'investissement qu'il lui est possible d'y mettre :

Les GT : en septembre 2010, 6 groupes de travail ont été lancés simultanément, avec un cahier de charges commun mais un planning de réalisation étalé jusqu'en septembre 2012.

Les expertises : Les OJ pourront également travailler des thématiques sur lesquelles elles sont expertes, avant de venir l'intégrer dans le plan triennal ;

Le recensement : l'équipe du CJC sera chargée de recenser ce qui existe déjà, tant dans les OJ que dans le reste de la société.

PRÉSENTATION DES PROJETS DES GT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CJC DU MERCREDI 27 AVRIL

Tous les groupes de travail ont présenté leurs projets lors de cette Assemblée Générale, dont voici un court résumé.

2.1. GT Amour comme point de départ de la solidarité

- Campagne de communication autour de la solidarité sur le slogan éventuel « Solidaire, et alors ? », appuyé par 12 à 14 témoignages-vidéo de personnes/d'OJ du CJC et/ou des personnalités publiques.
- Un ou plusieurs objets utilitaires (bloc-note, agenda, calendrier...), qui portent le slogan de la campagne ainsi que des extraits éventuels des témoignages (mais cette forme est coûteuse).
- La campagne serait visible sur le web (à travers Facebook et les réseaux sociaux, un site dédié (via le CJC ou autre), intégration des témoignages mensuellement dans une NL du CJC...)

Publics cibles selon l'outil choisi : cadres et permanent d'OJ ; animateurs, formateurs ; jeunes des OJ ; jeunes grand public ; partenaires

2.2. GT Représentation de l'Amour, l'Affectivité et le Sexe

- Un festival de pocket films sur la thématique « AAS », afin de récolter un échantillon de la représentation actuelle de l'amour et la sexualité par des jeunes de Belgique. Le mode d'emploi de réalisation du film est donné (plaquette de présentation, flyer), afin qu'un groupe de jeunes ait les instructions nécessaires pour le réaliser en toute autonomie.

Voici les pistes de définition du projet :

- * thème : l'amour, l'affectivité et la sexualité chez les jeunes aujourd'hui ;
- * question : comment sont perçus et vécus l'amour, l'affectivité et la sexualité chez les jeunes aujourd'hui ?
- * événement : un festival, comme mode de collecte d'informations et d'expression (la projection est une incitation à la candidature) ;
- * mode d'expression : audiovisuel par gsm ;
- * bonus : passer les 10 (?) meilleurs films au FIFF, FIFA, ciné, MJ... D'autres canaux sont également envisageable (télévision nationale, web...).
- * il est également envisageable de créer une animation à partir des films proposés, et de graver un DVD avec tous les films et l'animation. Cette dernière s'adresserait aux animateurs pour aborder la thématique des jeunes, de l'amour et de la sexualité.

2.3. GT Mixité-Coéducation

La coéducation peut contribuer à modifier la société par un changement des mentalités, en luttant notamment contre les préjugés. Le GT propose :

- une prise de position via une communication externe : mettre sur pied une campagne de pubs, ex : affichages avec mystère, sans réponses, puis quelques jours plus tard affiches avec la réponse ; cartes boomerang ; affiches dans les écoles, objets, gadgets de comm. fun et provoque : casser les stéréotypes : ex. un ouvre-bouteille rose, un caleçon en dentelle...
- organiser des événements publics de sensibilisation ; exemple lors de la Journée de la femme : 8 mars 2012 ou 2013 ;
- une Journée de réflexion interne pour permettre de relever des pistes pour la création de l'outil : journée divisée en deux : matinée de réflexion et après-midi ateliers thématiques : rôle des médias, l'enseignement, les stéréotypes, l'éducation...

2.4. GT Estime de soi

- Créer un outil à destination des animateurs des OJ du CJC qui permettra de mettre en avant l'estime de soi des jeunes dans les activités et animations.

Cet outil proposera conjointement de la théorie et de la pratique afin de permettre aux animateurs non seulement d'évaluer leurs animations en prenant en compte ce facteur, mais aussi de leur donner des pistes pour améliorer leurs méthodes :

- un outil multi-forme : format papier + fiches téléchargeables sur un site internet ;
- un outil multi-source : une histoire, des témoignages, analyse des jeux classiques sous l'angle de l'estime de soi, la journée vue par l'animateur et la journée vue par le jeune, les attitudes qui améliorent et qui baissent l'estime de soi, des animations pratiques qui travaillent l'estime de soi, et un peu de théorie brute.

2.5. GT Genre dans le travail et l'aide sociale

Le GT propose l'opérationnalisation suivante :

- à un niveau micro, centré sur l'individu : participer à l'outil proposé par le GT Estime de soi. Cette participation peut se présenter sous forme d'une fiche pédagogique spécifique sur le lien entre l'estime de soi et les clichés dans le monde du travail (autour des pressions sociales et du genre) ;
- à un niveau interne au CJC : donner la possibilité aux cadres et permanents d'OJ de se questionner, de se former et de sensibiliser leurs publics aux questions de genre. Cela peut se faire au travers d'un GT, d'une formation... La forme reste à préciser ; exemple : journée « ateliers thématiques » avec intervenants extérieurs : genre dans l'enfance, genre au travail... ; remettre en question les codes, se poser la question en tant qu'employeur, dynamique de groupe...
- à un niveau d'intervention macro : faire une communication, éventuellement commune avec celle du GT Mixité-coéducation, par exemple sous forme d'un communiqué de presse commun pour porter une parole CJC.

2.6. GT Affectivité

- Réaliser un outil à destination des animateurs ou responsables de groupe de nos OJ, sous différentes formes selon des tranches d'âge, ayant comme objectifs de discuter les limites dans le groupe en laissant la place à l'individu, offrir un moyen/espace d'expression du ressenti et des sentiments, éduquer à l'expression du sentiment, des marques d'affection.

Cet outil contiendrait :

- * une fiche théorique sur la tranche d'âge ;
- * un dvd avec témoignages, séquences filmées ou de dessins animés ;
- * des extraits de BDs, de livres ;
- * des outils d'expression (photo langage, des listes de mots à classer, sérier, des cartons « j'aime - j'aime pas », des smileys, des cartons de couleur ;
- * des fiches d'activités physiques, corporelles, qui bougent (pour établir sa distance de confort) pour faire vivre des choses plutôt que d'en parler ;
- * des patrons, fichiers informatiques à imprimer.

Les membres de l'Assemblée ont eu l'opportunité de demander des précisions, poser des questions, faire des remarques diverses. Afin de donner l'attention nécessaire au travail fourni par les membres des GT, un temps de réflexion est pris d'ici à l'AG du 15 juin afin d'examiner dans le détail chaque proposition.

Les membres de l'Assemblée Générale ont chaleureusement remercié et félicité les membres des GT pour leur travail fourni et ces propositions détaillées.

L'opérationnalisation du plan triennal se fera lors de l'AG du 15 juin.

L.V.

POLITIQUE DE JEUNESSE ET DE VIE ASSOCIATIVE

La CCOJ - Commission Consultative des Organisations de Jeunesse - a été mise en place, suite au vote, en mai 2004, d'une modification du décret du 20 juin 1980 portant sur la reconnaissance et l'attribution de subsides aux OJ. Elle a siégé pour la première fois le 10 novembre 2005.

La CCOJ est l'organe consultatif chargé de travailler sur les enjeux liés à la reconnaissance et au fonctionnement des organisations de jeunesse. Elle a également été l'interlocuteur de la Ministre pour négocier et réformer le décret du 20 juin 1980.

Pour rappel, il s'agit des sous-commissions :
Emploi, Mouvements de Jeunesse,
Formation, Enfance, Citoyenneté, Politique
locale de Jeunesse.

● Commission Consultative des Organisations de Jeunesse- CCOJ	14
<i>Rencontre des présidents des sous commissions</i>	14
<i>Sous commission Emploi</i>	15
<i>Plan Jeunesse</i>	15
<i>Revue des politiques de jeunesse par la Communauté française</i>	16
<i>Mandats BIJ</i>	16
<i>Convention APE : sollicitation du ministre Antoine</i>	16
<i>Cadastre de l'emploi en ligne</i>	16
<i>Détachés pédagogiques et APE pédagogiques</i>	17
<i>Ajustement budgétaire</i>	17
● Conseil de la Jeunesse de la Communauté Française - CJCF	18
<i>Un comité spécifique d'évaluation du CJCF</i>	18
<i>Groupe de travail du CJCF sur le volontariat</i>	18
● FESJ - CESSOC	19
<i>Cadastre de l'emploi non marchand en Communauté française</i>	19
<i>Evaluation du décret Emploi</i>	19
<i>Commission paritaire</i>	19
<i>Accords du non marchand</i>	20
● Fonds 4 S	20
● Colloque sur le volontariat le 11 mai	20
● Revue de presse	21

COMMISSION CONSULTATIVE DES ORGANISATIONS DE JEUNESSE

Quelques échos de la CCOJ du 23 mars dont l'ordre du jour était fort chargé.

RENCONTRE DES PRÉSIDENTS DES SOUS-COMMISSIONS DE LA CCOJ

Cette réunion a été l'occasion de faire le point après un peu plus d'un an de fonctionnement des sous-commissions, d'organiser les mandats extérieurs, les jetons de présence, l'absence des membres...

Voici quelques points importants :

- les sous-commissions sont des lieux de réflexion ;
- les personnes mandatées portent un message qui leur est propre tout en étant solidaire avec le débat en sous-commission ;
- une demande d'avis extérieur, une position du secteur est toujours finalisée en CCOJ mais peut-être préparée en sous-commission ;
- pour son bon fonctionnement, une sous-commission peut avoir un vice-président ;
- une fois par an un retour du travail réalisé en sous-commission est fait en CCOJ.

SOUS-COMMISSION EMPLOI

Bernard Fauville est désigné président de la sous-commission emploi.

PLAN JEUNESSE

La CCOJ a remis un avis défavorable sur le plan jeunesse. Par cet acte, la CCOJ a voulu donner un signal fort au politique afin qu'il s'engage dans des actes concrets qui dépassent l'intention, qu'il prenne en compte les spécificités du secteur jeunesse.

Voici les raisons de cet avis négatif :

- l'ambiguïté et le flou permanent de la note d'intention de la Ministre éveillent beaucoup d'inquiétudes ;
- les seules opérationnalisations semblant être envisagées sont de l'ordre du diagnostic, de la prévention et du dialogue entre secteurs sans envisager une réelle coordination efficace et des mesures opérantes ;
- l'image positive des jeunes est une dimension trop peu présente dans la note, c'est pourquoi, la CCOJ propose de l'inscrire comme un objectif-cadre du plan ;
- la Jeunesse est envisagée comme une cible de politiques économiques et sociales : il faut favoriser une dynamique sociale des jeunes (le jeune comme acteur de son changement) ;
- le jeune est vu comme un être isolé et venant de nulle part hors de son rapport à la famille, à la culture, à son réseau social ;
- le fait de tout normaliser et certifier, la référence à l'Europass ;
- la présentation d'un Service citoyen, concept et objectifs non définis, comme levier de citoyenneté ;

Espérons que dans la suite du travail, la Ministre Huytebroeck prenne en considération ces remarques...

Prévu dans l'accord de majorité de la Communauté française de 2009, le plan Jeunesse devra toucher, de manière transversale, toutes les questions relatives au secteur de la jeunesse (du règlement de police au nombre de redoublements scolaires, en passant par les politiques d'emploi régionales et fédérales). Les différents acteurs de la société civile, dont les OJ, sont consultés pour l'élaboration du plan. Les différents ministres, concernés de près ou de loin par les questions de jeunesse, sont appelés à se concerter au sein d'une conférence interministérielle.

Le Bureau International de Jeunesse (BIJ) a été mis en place par le Commissariat Général aux Relations Internationales (CGRI) et la Direction Générale de la Culture pour gérer les programmes d'échange de jeunes de la Communauté française de Belgique. Ensemble avec son homologue flamand, le Jint, et son homologue germanophone, le Jugendbüro, le BIJ forme l'Agence nationale belge pour le programme Jeunesse de l'Union européenne.

REVUE DES POLITIQUES DE JEUNESSE PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Le Service Jeunesse est venu présenter ce point.

La Belgique a rédigé un rapport national sur les politiques de jeunesse à destination du Conseil de l'Europe.

Une équipe internationale Conseil de l'Europe se rend en Belgique à deux reprises, en avril et en septembre. Elle rédigera un rapport international présenté en Belgique lors d'une audience nationale avec débat public (2012).

La CCOJ, entre autres, a été invitée à participer à la rencontre d'avril. Celle-ci permettra aux experts internationaux de comprendre le fonctionnement des politiques relatives à la jeunesse ; de rencontrer les acteurs de terrain principaux pour entendre leur éclairage sur le fonctionnement et les défis rencontrés, les priorités développées ; de questionner les intervenants sur base du rapport mais également sur toute question concernant le thème de la rencontre.

C'est aussi l'occasion pour la CCOJ de présenter sa structure, les enjeux et défis qu'elle rencontre, ses priorités, de répondre aux questions des experts internationaux et de participer au débat ouvert.

Un groupe de travail représentatif de la CCOJ a réalisé une synthèse de ces éléments.

MANDATS BIJ

La CCOJ a désigné Pierre Ledecq des Jeunes CSC pour remplacer Adeline Baudson aux différents comités où elle siégeait : comité d'orientation, comité Axe Sud, comité Jeunesse en action et au comité Wallonie-Québec.

CONVENTION APE : SOLLICITATION DU MINISTRE ANTOINE

Dans le cadre du nouveau décret des Organisations de jeunesse, le secteur des Organisations de jeunesse a obtenu 81 postes APE (41 fin 2008 et 40 en juin 2009). L'évaluation de ce dispositif est positive et a poussé la CCOJ à solliciter auprès du Ministre Antoine d'une part la prolongation de tous les emplois au-delà de l'année 2011 et, d'autre part, que ces postes soient transformés à durée indéterminée afin de permettre aux Organisations une meilleure utilisation des postes.

De plus, la CCOJ sollicite un élargissement du cadre d'emploi d'au moins 120 emplois pour permettre à plus d'organisations d'atteindre un niveau d'emploi de 4 ETP comme base de l'emploi.

CADASTRE DE L'EMPLOI EN LIGNE

L'outil SICE mis en ligne le 4 mars dernier utilisé pour réaliser le cadastre de l'emploi suscite des craintes. En effet, les Organisations de jeunesse qui se sont attelées à l'encodage se sont retrouvées face à de grosses anomalies et faiblesses dans l'aide en ligne. Certaines procédures de validation à l'encodage sont inexistantes ou désacti-

vées. Face à cela, la CCOJ a demandé à la Ministre Huytebroeck un moratoire immédiat quant à l'opération de collecte des données car la crédibilité des données est mise en cause vu le manque de fiabilité de l'outil.

Pour la justification des subventions 2010, la CCOJ a souhaité que cela se fasse sur base du modèle de collecte d'information comme l'an dernier, sur base de l'annexe 12 relative à l'emploi.

DÉTACHÉS PÉDAGOGIQUES ET APE PÉDAGOGIQUES

L'article 66 du décret du 26/3/2009 fixant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux Organisations de jeunesse précise que « *un membre du personnel enseignant nommé à titre définitif par la Communauté française est mis gratuitement à disposition de chaque organisation de jeunesse agréée* ». Actuellement 36 organisations ne bénéficient pas du détachement d'un enseignant. Par ailleurs, il avait été négocié avec le secteur l'attribution d'emplois sous statut « APE pédagogiques » complémentaires par la Région wallonne. Actuellement, le déficit est donc au minimum de 30 ETP.

La CCOJ a demandé à la Ministre Huytebroeck de l'informer très rapidement

- du nombre de postes de détachés pédagogiques supplémentaires qui seront mis à la disposition des Organisations de jeunesse au 1/9/2011 afin de proposer des critères concrets permettant l'attribution de ces postes ;
- des dispositions prises pour obtenir les emplois APE supplémentaires pour réaliser les accords du décret.

AJUSTEMENT BUDGÉTAIRE

En ces temps d'ajustements budgétaires, la CCOJ a décidé de rappeler à la Ministre Huytebroeck les réalités induites par le nouveau décret OJ. L'ajustement budgétaire 2011 doit permettre d'opérer des ajustements de classement nécessaires au sein du décret, dans une perspective de traitement juste de toutes les Organisations reconnues. La CCOJ fera une proposition chiffrée complémentaire pour qu'elle soit intégrée dans les travaux préparatoires à l'ajustement budgétaire 2011.

G.V.

Résultant de la réforme du CJEF, le Conseil de la Jeunesse de la Communauté française s'est installé le 7 novembre 2009. Sa mission principale est d'être porteur de la parole des jeunes francophones au niveau national et international. Tous les deux ans, cinquante membres sont élus à l'Assemblée générale, suite à des élections ouvertes à tous les jeunes de 16 à 30 ans.

CONSEIL DE LA JEUNESSE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

UN COMITÉ SPÉCIFIQUE D'ÉVALUATION DU CJCF

Le 15 Mars dernier, les permanents du Conseil de la Jeunesse en Communauté française invitaient le secteur jeunesse à se réunir autour de la table pour former un comité spécifique d'évaluation.

Ce comité aurait comme objectif d'évaluer la première mandature du Conseil de la Jeunesse sur sa structure et son fonctionnement, et de proposer une série de recommandations à la Ministre Huytebroeck relatifs à la « composition » du nouveau Conseil de la Jeunesse pour fin 2011.

Toutefois, l'origine de ce comité spécifique ne semble pas être anodin. En effet, suite à la réforme du CJEF en CJCF, le nouveau CJCF ne rentrerait plus dans les critères d'adhésion au Youth Forum jeunesse, Lobby européen regroupant l'ensemble des Conseils nationaux de la Jeunesse des différents pays membres de l'Union européenne, pour lequel des garanties doivent être fournies pour fin 2012.

Après un premier tour de table de questions-réponses sur les points forts et les points faibles de la nouvelle composition du CJCF, ce comité se réunira le 5 mai prochain pour discuter d'une proposition reformulée par les permanents du CJCF.

Suite au prochain épisode...

C.D.

GROUPE DE TRAVAIL DU CJCF SUR LE VOLONTARIAT

Lundi 4 avril a eu lieu à la Communauté française un groupe de travail du Conseil de la Jeunesse de la Communauté française sur la thématique du Volontariat. Suite à quatre propositions de loi passées au Sénat, la Plateforme francophone du Volontariat (Pfv) a émis des avis. Le GT a examiné les propositions et les avis de la Pfv. Les discussions ont notamment porté sur la proposition sur le volontariat à l'étranger et sur celle des personnes non-valides. La réunion a conduit à la rédaction d'un avis qui sera soumis à la validation par l'Assemblée Générale du CJCF qui aura lieu le 27 avril.

L.V.

FESOJ — CESSOC

CADASTRE DE L'EMPLOI NON MARCHAND EN COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Instauré par le décret du 19/10/2007, le cadastre de l'emploi non marchand concerne plus de 2300 employeurs subsidiés par la Communauté française dans de nombreux secteurs (Aide à la jeunesse, Culture, Santé, Sport, Aide aux détenus, Audiovisuel et multimédias, ONE,...). Ce cadastre a pour objectifs la production de données statistiques socioprofessionnelles ainsi que la gestion de l'information et la simplification administrative devant permettre à la Communauté française, à terme, d'optimiser la gestion des subventions.

La mise en place de l'opération cadastrale ne s'est pas faite sans difficulté. L'outil initialement développé par la Communauté française a été retravaillé et simplifié suite aux nombreuses critiques émises (notamment par la FESOJ et la CESSOC). La nouvelle version du cadastre a pour objectif de «photographier» l'emploi non marchand en Communauté française à la date du 31/12/2010.

EVALUATION DU DÉCRET EMPLOI

Lors de la construction du décret du 24/10/2008 déterminant les conditions de subventionnement de l'emploi dans le secteur socioculturel de la Communauté française, les débats de l'époque pointaient les possibles difficultés que son application pourrait engendrer, étant donné sa complexité. Il a dès lors été prévu dans le décret qu'une évaluation de sa mise en œuvre soit réalisée au plus tard le 31 décembre 2009, après avis des partenaires sociaux.

L'évaluation n'a pas été réalisée dans les délais initialement prévus mais elle se profile maintenant à l'horizon puisqu'elle devrait être menée à échéance du 31 mai par les Cabinets Laanan, Huytbroeck et Antoine. Un groupe de travail interne à la FESOJ a été mis en place afin de plancher sur la question.

COMMISSION PARITAIRE

En Belgique, la concertation sociale s'organise au sein de différents lieux de négociations. Au niveau sectoriel, il s'agit des commissions paritaires (CP). Les CP réunissent des représentants des organisations patronales et des organisations syndicales dans le but de conclure des conventions collectives de travail (CCT). Une CCT est un accord déterminant les relations collectives et individuelles (dont les conditions de travail et de rémunération) entre des employeurs et des travailleurs au sein d'une même branche d'activité.

En ce qui concerne les négociations en cours au niveau de la CP 329.02 (commission paritaire compétente pour le secteur socioculturel), une nouvelle CCT relative aux efforts supplémentaires en matière de formation est en préparation. On semble se diriger vers une reconduction des mesures en vigueur pour 2009 et 2010 (maintien d'une cotisation spécifique et augmentation annuelle du taux de participation de 5%) pour les années 2011 et 2012.

Structure fédérative regroupant les Organisations de Jeunesse, les Fédérations de Centres de jeunes et des asbl actives dans le champ de l'accueil de l'enfance. La FESOJ organise la représentation de ces associations dans leur dimension d'employeur au sein de la CESSOC (Confédération des Employeurs des Secteurs sportif et socioculturel) vis-à-vis du monde politique et des syndicats.

Le cadastre de l'emploi est une base de données gérée par la Communauté française. Complétée par les employeurs du secteur non marchand, elle reprend les données salariales des travailleurs de ce secteur.

Depuis 2008, le décret Emploi organise les subventions et le contrôle des subventions pour l'emploi dans le secteur socioculturel dont font partie les organisations de jeunesse.

Appelé d'abord fonds GAR, pour fonds « Groupes à Risques », il a pris le nom de « Fonds social des secteurs socioculturel et sportif ». Les OJ peuvent profiter des moyens financiers de ce fonds pour développer la formation de leurs travailleurs.

Le volontariat francophone s'est rassemblé pour fonder, ensemble avec la Fondation Roi Baudouin, la Plate-forme francophone du Volontariat. Cette structure pluraliste veut faciliter, favoriser et encourager la pratique d'un volontariat de qualité. Le CJC en est membre.

Pour plus de renseignements sur les inscriptions et les modalités, vous pouvez appeler le CJC ou envoyer un mail à info@cjc.be

ACCORDS DU NON MARCHAND EN COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Les accords du non marchand (ANM) sont un accord passé entre le Gouvernement de la Communauté française, les représentants des organisations patronales et les représentants des organisations syndicales des secteurs financés par la Communauté française visant à établir les modalités de financement des emplois du secteur.

Les précédents accords couvraient la période 2006-2009. De nouveaux accords doivent donc être négociés. Cependant, les mois passent et aucun accord n'a encore été entériné.

St.S.

••• FONDS 4S

Le Fonds 4S apporte un soutien financier à la formation des travailleurs de nombreuses associations. Il est actuellement procédé à l'évaluation des demandes de financement introduites en 2010 sur base des dossiers reçus. Pour rappel, les employeurs du secteur non-marchand participent au financement du Fonds 4S à hauteur de 0,10 % de la masse salariale.

St.S.

••• COLLOQUE SUR LE VOLONTARIAT LE 11 MAI

La Plate-forme francophone du Volontariat se réunira le mercredi 11 mai à l'occasion d'un colloque interne à ses membres. Accompagnés par des experts académiques, la Plate-forme francophone du Volontariat et ses organisations membres identifieront, au départ des réalités de terrain, les freins et facilitateurs à l'engagement volontaire et citoyen en vue créer des conditions plus favorables à l'exercice du volontariat dans le secteur associatif non marchand belge francophone.

••• Ce colloque mettra l'accent sur les profils de volontaires et tout spécialement sur le volontariat de gestion.

L.V.

CAMOUFLET POUR EVELYNE HUYTEBROECK

« Le plan jeunesse est sur les rails », pouvait-on lire sur le site de la ministre de la Jeunesse. C'était sans compter sur le secteur, dont les commissions consultatives ont rejeté en bloc la note d'intention du plan.

Les giboulées de mars. Le temps variable. Un jour, le Plan jeunesse d'Evelyne Huytebroeck est « sur les rails », si l'on en croit le site de la ministre, quelques jours après, le mercredi 23 mars, les commissions consultatives du secteur jeunesse le rejettent à l'unanimité. Une unanimité qui constitue un sérieux camouflet pour la ministre qui avait fait de ce plan sa priorité en matière de jeunesse.

Ce plan, à destination des 12-25 ans, vise à « plus de cohérence » et à « une meilleure coordination des énergies » pour une jeunesse « découpée » entre secteurs (jeunesse, aide à la jeunesse, santé, sports, culture, etc.). Une conférence interministérielle permanente devait voir le jour à cette fin. Mais sans le soutien du secteur de la jeunesse, un tel plan paraît difficile à mettre en œuvre, dans l'immédiat du moins.

Quelques informations filtrent des organisations de jeunesse. On sait qu'une partie non négligeable du secteur jeunesse estime que la concertation lancée par la ministre était biaisée ; que la note d'intention, objet de toutes les critiques, était « au mieux un catalogue de bonnes intentions », au pire « un enchaînement de poncifs, avec peu de propositions concrètes », nous dit-on discrètement. Une note d'intention « sans moyens ni échéancier », dénoncent des voix du secteur.

Voici quelques extraits de l'avis de la Commission consultative des organisations de jeunesse à ce propos : « La CCOJ ne peut que remettre un avis négatif sur cette note d'intention qui véhicule une image négative de la jeunesse : tout est à apprendre aux jeunes (...) cette focalisation sur une jeunesse en difficulté participe à sa stigmatisation (...) l'ambiguïté et le flou de cette note éveillent davantage des inquiétudes que des espaces de possibles et de potentialités. » Au milieu de ce verdict sans appel, on remarque que la CCOJ se dit « plutôt favorable sur l'ambition générale d'un plan jeunesse, mais

elle est plus réservée sur la vision de sa mise en œuvre. » Une porte entrouverte...

Il faudra « revoir la copie »

Quel sera le prochain mouvement de la ministre face à ces constats sévères des Organisations de jeunesse et autres centres et maisons de jeunes ? Pour l'instant, au cabinet d'Evelyne Huytebroeck, on encaisse le choc et on demande du temps pour bien s'imprégner du contenu de ces avis, encore tout chauds. Bernard Mathieu, conseiller de la ministre, avoue volontiers qu'il faudra « revoir la copie », lorsqu'on évoque la note d'intention. Quant au lancement de la Conférence interministérielle, il risque d'être « moins évident », car une chose va manquer : la légitimité du secteur.

Bernard Mathieu se refuse néanmoins à la résignation : « Les avis sont négatifs mais à la fois très constructifs. » « Désormais, le secteur est d'accord avec l'idée d'un plan jeunesse, ce qui n'était pas forcément le cas il y a six mois. » Au cabinet, on se rassure comme on peut : « Il y a ces deux avis négatifs, mais il ne faut pas oublier que la note d'intention a reçu des avis positifs du Conseil de la jeunesse, un avis approuvé du Conseil communautaire de l'Aide à la jeunesse, des avis positifs du délégué général aux droits de l'enfant ou encore de l'Observatoire de l'enfance de la jeunesse et de l'Aide à la jeunesse. » Il faut aussi dire que le secteur semble assez méfiant vis-à-vis des propositions de la ministre. Bernard Mathieu a son idée à ce sujet : « Il y a des habitudes politiques dans ce secteur. Ils sont généralement dans une démarche de négociation plus que de construction collective. Des positions sectorielles ont été exprimées. On nous dit « rassurez-nous, ce plan ne doit pas avoir d'impact sur le budget jeunesse » et « montrez-nous que ça peut avoir un impact positif sur le secteur ». Et surtout, ils veulent du concret, ils veulent savoir à quoi ça va aboutir. »

Cela n'empêche pas que l'année 2011 augure de longues discussions pour tenter de définir un plan dont l'avenir semble bien incertain.

UN ACCORD DE COOPÉRATION POUR SEPTEMBRE ?

Ce jeudi 03 mars 2011, les Gouvernements de la Wallonie, de la Communauté française et de Bruxelles (Cocof) se sont réunis à Namur pour évoquer l'état d'avancement d'une série de projets auxquels contribuent les 3 entités. Notamment à l'ordre du jour : la transposition de la charte associative dans un accord de coopération.

La Charte associative vise à permettre de structurer les relations entre les pouvoirs publics et le monde associatif. Elle engage les pouvoirs publics vis-à-vis du secteur associatif en vue de soutenir les valeurs d'émancipation sociale, d'égalité, de solidarité et de liberté. Les pouvoirs publics s'engagent à traiter de façon égale et non discriminatoire les prestataires de service d'intérêt général. Dans leurs actions, les autorités devront s'appuyer sur les services publics et les associations, dans un souci de complémentarité et de non-concurrence. En retour, les associations entretiennent avec les services publics les mêmes relations de complémentarité et de non-concurrence.

Comme indiqué dans la DPC, la DPR et dans la DPG, la charte associative sera intégralement traduite dans un projet d'accord de coopération en vue de consacrer les engagements de la Charte par l'entremise de dispositions réglementaires.

Cet accord de coopération comprendra au moins les dispositions communes et concrètes qui s'appliqueront sur les points suivants :

- Les recours: La Charte prévoit que les pouvoirs publics signataires intègrent dans l'ordre juridique le ou les dispositif(s) organisant un droit de recours effectif, souple, abordable et rapide en amont du Conseil d'Etat. Ce droit de recours fait partie intégrante des engagements de la Charte.
- Les principes communs à mettre en place dans l'ensemble des procédures de subsidiation, d'agrément, de reconnaissances etc.
- Les principes communs d'information et de motivation visant la transparence des procédures ;
- Les subventions facultatives ne sont pas concernées par la procédure de recours.

C'est précisément à cette fin que, ce jeudi, les Ministres francophones de Wallonie et de Bruxelles se sont accordés sur un plan de mise en œuvre de cet accord.

Concrètement, il sera demandé aux Administrations concernées d'identifier les réglementations, décrets, arrêtés, pratiques qui sont déjà ou non conformes avec les engagements de la Charte. Sur base de ces identifications, une Task force administrative sera chargée de proposer les éventuelles modifications des réglementations afin de les rendre conforme à la Charte et de repérer les éventuelles actions juridiques, réglementations ou organisationnelles transversales à l'ensemble des entités administratives (SPW, MCF, Cocof).

Le projet d'accord de coopération devrait être présenté lors d'un Gouvernement conjoint interfrancophone prévu à la fin septembre 2011.

***Communiqué de presse du Gouvernement conjoint
RW-CFWB-CoCoF du 03/03/2011***

L'ASSOCIATIF EN MARCHÉ... À ECHTERNACH

“Ce n'est pas un sujet nouveau...”, convient le double ministre-Président Rudy Demotte (PS). Ça, il peut le dire. Les premières propositions formelles de “charte associative” (à l'époque, on parlait encore de “pacte”) ont émané du PSC d'alors, via la Démocratie chrétienne, en 1997. Il en fut question sous l'arc-en-ciel dès 2000, mais il fallut deux “universités d'été” au PS, aux rentrées 2002 et 2003, pour que le parti puisse virer son historique cuti associatif *versus* secteur public. La législature rouge-orange (et un peu verte avec la Cocof) voulut dès lors vite s'y atteler. Elle promit même la conclusion d'un pacte pour la fin 2006. Mais il fallait faire s'accorder trois partis donc, trois niveaux de pouvoir aussi (Région wallonne, Communauté française, Cocof), et encore l'associatif avec lui-même (vaste monde); et aussi gérer du scepticisme syndical, et aussi assumer l'indifférence voire l'hostilité des municipalistes (à l'égard desquels en fait la charte ne pourra être qu'incitative); etc. Tant et si bien qu'à la hâte, à la veille des élections régionales de juin 2009, les trois assemblées parlementaires ne purent ni plus ni moins que s'engager à poursuivre le boulot pour la législature suivante.

Nous y voici. Et en vingt mois d'Oliviers plantés pareillement dans les trois institutions, on n'a plus rien vu venir. Mais voici qu'en gouvernement “interfrancophone”, le 3 mars, la charte est sortie de ses limbes. Les ministres bruxellois et wallons ont annoncé s'être accordés sur son “*plan de mise en œuvre*”. Précisément, la charte doit être transcrite en projet d'accord de coopération. Lequel, avant adoptions parlementaires, devrait (conditionnel officiel) être présenté lors d'un gouvernement commun fin septembre. Allez, on en sortira peut-être d'ici à la clôture de la législature Olivier. Encore trois ans et trois mois dormir...

Or, le sujet n'est pas insignifiant. Il va plus loin que la reconnaissance réciproque de l'associatif privé et du secteur public. Au-delà de cette symbolique, on pourrait toucher à du très concret, notamment dans la volonté d'objectivation des subsides et l'intégration dans l'ordre juridique d'un droit de recours (en amont du Conseil d'Etat) dans l'application d'une grande partie de ladite charte.

DESTINS CROISÉS

Les accord du non-marchand wallon ont été signés. Une solution doit encore être mise en place concernant le système APE. En Communauté française, on semble loin d'atterrir.

C'était un des feuillets des fêtes de fin d'année 2010: il a pris fin, du moins pour le moment. La signature des accords du non-marchand en Région wallonne le 24 février a en effet clôturé une polémique qui portait surtout sur le calcul de l'ancienneté pour les travailleurs APE (Aide à la promotion de l'emploi). Prise en compte jusqu'ici par un système de « dérive barémique » qui, de l'avis général, ne couvrait pas l'intégralité de ladite ancienneté, cette ancienneté constituait en effet une véritable pomme de discorde entre employeurs (Unipso¹, l'Union des entreprises à profit social) et syndicats. Les premiers cités souhaitaient en effet que le (re)financement de celle-ci soit envisagé dans le cadre de l'accord non-marchand alors que le banc syndical ne voulait pas en entendre parler.

Aujourd'hui, un accord semble avoir été trouvé puisqu'on a décidé... de ne rien vraiment décider. Dans un document signé conjointement à l'accord non-marchand, les représentants du gouvernement wallon, des employeurs et les syndicats se sont en effet engagés à « poursuivre les travaux en tripartite afin de proposer un nouveau système de financement de l'ancienneté des travailleurs APE qui corresponde au maximum à la trajectoire professionnelle de chaque travailleur au sein des associations et qui favorise le maintien de l'emploi au sein de celles-ci ». Ce nouveau système annulera et remplacera le système actuel (dérive barémique) et devra entrer en vigueur au plus tard le premier janvier 2012. « Il devra tendre à assurer la couverture du coût réel de l'ancienneté en application des barèmes du secteur. » Le tout avec un budget de 3,5 millions d'euros, le même montant que celui qui a été affecté à la dérive barémique pour 2011.

Faire mieux avec autant ?

Au vu de ces chiffres, une question semble se poser: un simple changement de système permettra-t-il à une somme insuffisante pour financer l'ancienneté en 2011 de devenir subitement suffisante en 2012? Si cette interrogation paraît légitime, elle ne semble pas tarauter l'esprit de l'Unipso, qui se déclare plutôt satisfaite de l'accord. Et ce pour une bonne raison: ce système en devenir aura en effet le mérite de venir pérenniser de façon structurelle l'argent qui lui est destiné. Et puis surtout, il permet à la fédération de mettre un « pied dans la porte » en ce qui concerne l'inclusion de l'ancienneté APE dans l'accord non-marchand, même si Dominique Van de Sype, directeur de l'Unipso, pèse ses mots. « Il y a une référence à ce texte (ndlr: celui qui programme la refonte du système de couverture de l'ancienneté APE) dans l'accord non-marchand. Donc, pour nous, c'est lié. Ces documents ont été signés dans le même signataire. Mais les syndicats vous diront peut-être le contraire... »

Et en effet, du côté du Setca², on est plus prudent. « Pour nous, cet engagement se situe en dehors de l'accord non-marchand, sans aucun doute, affirme Christian Masai, secrétaire fédéral non-marchand. Nous n'avons pas de problème sur le fond, quant au fait de négocier en ce qui concerne l'ancienneté APE. Nous avons plutôt un problème sur la forme. » A savoir: le fait de considérer que cette réforme puisse faire partie de l'accord non-marchand, la solution étant plutôt de négocier ce point à l'extérieur dudit accord.

Un accord pris avec pragmatisme

Concernant le reste de l'accord, notre interlocuteur se fait plus conciliant: « Nous avons pris l'accord avec pragmatisme, ajoute Christian Masai. Nous nous trouvons à une époque où il y a un manque de visibilité quant à l'avenir de l'Etat et des entités... Cela dit, les sommes ne sont pas énormes, c'est pour cela que nous avons préféré un accord court sur deux ans plutôt que sur quatre ou cinq ans. »

A parler de sommes assez peu élevées, les 4,5 millions de l'accord wallon serviront pour 3,193 millions aux primes de fin d'année alors que 557 000 euros seront dédiés aux heures inconfortables. Enfin, une enveloppe de 750 000 euros sera dédiée à la formation. Remarquons également qu'un avenant à l'accord cadre pour le secteur non-marchand privé wallon 2007-2009 a été signé dans le même temps. Doté d'un budget qui « ne dépassera pas 2,143 millions d'euros », il devrait servir au « refinancement des mesures de l'accord-cadre tripartite pour le secteur non marchand privé wallon 2007-2009 », à la valorisation des heures inconfortables pour les travailleurs relevant de la CP 319.02 (557 666 euros) ou encore celle des gardes à domicile des services agréés aux familles et aux personnes âgées (518 268 euros).

Communauté française et Cocof

Si les choses semblent bien engagées en Wallonie, on ne peut pas en dire autant du côté de la Communauté française. On se souvient que les syndicats avaient manifesté au sujet de l'accord non-marchand des deux entités le 29 octobre 2010 devant le cabinet d'André Antoine (CDH), ministre du Budget de la Région wallonne. L'idée étant bien de « lier » les deux accords. Aujourd'hui, la situation à ce sujet semble compromise, aucun calendrier n'étant, d'après nos interlocuteurs, prévu à ce jour. « Notre volonté était clairement 'd'atterrir' au même moment en Région wallonne et en Communauté française, explique Eric Dubois, responsable non-marchand à la CSGLB³. Or là, il n'y a rien, on se retrouve dans des négociations à deux vitesses. »

Un point de vue que l'on retrouve du côté du Setca, où le ton se fait plus dur. « C'est un scandale, nous dit Christian Masai. C'était l'accord le plus facile à conclure, il aurait fallu cinq minutes. » Si Christian Masai parle de cinq minutes, c'est que d'après lui, l'harmonisation salariale sur les barèmes fédéraux du secteur

Un point de vue que l'on retrouve du côté du Setca, où le ton se fait plus dur. « C'est un scandale, nous dit Christian Masai. C'était l'accord le plus facile à conclure, il aurait fallu cinq minutes. » Si Christian Masai parle de cinq minutes, c'est que d'après lui, l'harmonisation

Si problème il semble donc bien y avoir, un grand nombre de les doigts pointe le cabinet de Jean-Marc Nollet⁴ (Ecolo), vice-président de la Communauté française, qui pilote les négociations. Manque de volonté, de méthodologie, les griefs sont nombreux. Du côté du cabinet, on s'explique : « S'il y a un accord pour dire qu'une des mesures prioritaires doit être l'harmonisation des barèmes, une des difficultés réside dans le fait que l'Unipso souhaite que l'on consolide l'accord précédent. » Il s'agirait notamment de « couvrir » certains emplois non-couverts dans l'accord, ce que les syndicats semblent refuser. D'où un certain blocage et un impossibilité pour le cabinet d'avancer une date d'atterrissage. « Le ministre va faire une nouvelle et sans doute ultime proposition dans les jours qui viennent. En fonction des positions, il y aura encore un espace de négociation », fait encore remarquer le cabinet. Notons que dans ce contexte, la CNE s'est fendue d'un communiqué où face à la lenteur des négociations, elle menace de proposer un plan d'actions au front commun syndical.

Enfin, concernant la Cocof, l'accord a été signé le 22 décembre 2010. Il faut dire que le million d'euros prévu (un million et dix mille euros, pour être précis) ne laissait pas énormément de marge pour se chamailler : 160 000 euros serviront à la valorisation du financement du système ACS (agents contractuels subventionnés) ; 350 000 euros à l'amélioration du pouvoir d'achat, sous forme d'éco-chèques (ce qui devrait permettre à chaque travailleur de recevoir des éco-chèques pour une valeur de 40 euros) ; 135 000 euros seront affectés à la valorisation des primes syndicales (les primes inférieures à 90 euros seront valorisées pour atteindre ce montant) ; et enfin, 350 000 euros seront consacrés à la mise en place d'une « mesure spécifique » destinée à améliorer l'emploi et le bien-être avec une attention particulière aux petites structures. « Dans ce contexte, nous sommes toujours en discussion pour savoir que faire. Plusieurs pistes, sont sur la table », explique Michaël Dufrane, secrétaire permanent à la CGSLB.

destinée à améliorer l'emploi et le bien-être avec une attention particulière aux petites structures. « Dans ce contexte, nous sommes toujours en discussion pour savoir que faire. Plusieurs pistes, sont sur la table », explique Michaël Dufrane, secrétaire permanent à la CGSLB.

PROVOC ANTI JEUNES À LA CÔTE ?

La police de la zone « Westkust » (Nieuport-Coxyde-La Panne) va mettre en œuvre dès l'été des patrouilles « VIP », – pour Very Irritating Police –, annonçant mardi la *DH* et *De Morgen*. L'objectif : tenir à l'œil les jeunes qui occasionneraient des troubles. La mission des policiers consistera à identifier les « jeunes qui traînent en rue » et à les harceler sans les perdre de vue de toute la journée, à les contrôler à de nombreuses reprises et à leur faire comprendre qu'on ne les lâchera pas et qu'on ne tolérera aucune nuisance.

Seraient particulièrement vi-

sés les jeunes francophones du nord de la France (Lille, Dunkerque, Tourcoing) et de Wallonie (Mons, La Louvière, Charleroi).

« Contre-productif »

Le Conseil de la jeunesse de la Communauté française s'est dit « choqué » par cette annonce. « Son nom sonne comme une véritable provocation et ce dispositif policier discriminatoire, stigmatisant et contre-productif, ouvre la voie à de dangereuses dérives abusives », estime le Conseil.

Une opinion largement partagée : « Une enquête en criminologie montre que la tolérance zéro

à l'égard des jeunes qui traînent en rue ne fonctionne absolument pas », souligne Stijn Vivijs, de l'institut pour la criminologie de la KUL. L'initiative a également été critiquée par le professeur Christiaens, de l'université de Gand, qui la juge stigmatisante et s'interroge sur sa légalité.

Même opinion du côté du Commissariat aux droits de l'enfant, qui plaide pour une politique à long terme.

Le Conseil flamand de la jeunesse estime quant à lui que « les policiers qui vont énerver les jeunes vont davantage allumer le feu que l'éteindre ». (b) ■

ÉCOLE NORMALE À 5 ANS : LES DOUTES DE LA FEF

Il fut un temps où deux ans suffisaient pour former les maternelles, instituteurs et régents. Dans les années 80, la formation passa à trois ans. On songe désormais à passer à 5.

L'idée n'est pas neuve. Beaucoup observent que les publics scolaires sont tels, désormais, que la formation actuelle ne suffit plus. Dans son accord de majorité, l'exécutif de la Communauté française ne tranche pas. Il a juste promis d'organiser une consultation des acteurs – profs, experts, syndicats, etc. Le ministre de l'Enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt vient de la lancer. Pilotée par les Facultés Saint-Louis, elle livrera son verdict en 2012.

Que donnera-t-elle ? C'est difficile à prédire. Sur le terrain, les avis sont plutôt contrastés.

La CSC dit vouloir parler des « contenus » (quels cours dispenser aux futurs profs ?) avant de parler de la durée – « *La durée, c'est la conséquence* », dit Eugène Ernst. A la CGSP, les positions sont claires : depuis son congrès de 2009, le syndicat exige le passage à 5 ans. « *On sait qu'un an de plus ne suffira pas.* »

Banco, alors ? Loin de là. A la Fédération des étudiants francophones (FEF), on ne partage pas l'enthousiasme syndical.

La fédération est en train d'interroger des étudiants actuellement à l'école normale sur l'intérêt à allonger celle-ci de 2 ans – ce sondage touche des étudiants de hautes écoles de Liège, Bruxelles, Hainaut, Luxembourg. Ce n'est qu'au terme de cette enquête, qui s'achèvera fin mars, que la FEF adoptera une position officielle sur le sujet. Mais Michael Verbauwhe, le président de la FEF, s'attend à une sentence négative. « *Les étudiants sont réticents. Passer à 5 ans, ça veut dire deux ans d'étude en plus ; ça veut dire beaucoup de frais en plus pour des étudiants qui n'en ont peut-être pas les moyens.* » On redoute aussi que la durée des études dissuade des jeunes d'embrasser la carrière enseignante. « *Il y a des lacunes, actuellement, dans la formation des futurs enseignants. Mais on peut régler cela sans nécessairement passer à 5 ans.* »

Michael Verbauwhe s'inquiète enfin du coût de la mesure : de 500 (estimation faible) à 700 millions d'euros (estimation jugée plus réaliste), à terme, étant donné que les instituteurs et régents formés en 5 ans devront être salariés non plus au barème 301 mais au barème 501 des profs du secondaire supérieur. ■

PIERRE BOUILLON

LE CDH SONDE LA JEUNESSE

Les jeunes militants du CDH ont battu tant le pavé bruxellois que le pavé wallon pour sonder les moins de 35 ans de la Communauté française. Objectif : tâter le pouls de la jeunesse et offrir une base à toute une série de rencontres et activités tournant autour de l'enjeu de la jeunesse organisées par le parti humaniste en 2011. Au final, ces "carrefours jeunesse" doivent jeter les bases de propositions politiques concrètes. Et ce d'ici la fin de l'année, ont indiqué les jeunes CDH mercredi matin. Mais que retenir de ce sondage, effectué auprès de 724 jeunes (dont 77 % de Wallons et 23 % de Bruxellois), principalement dans les campus universitaires ?

D'abord que cette jeunesse, a priori éduquée, se déclare intéressée par l'actualité (84 %) et par la situation socio-économique et politique de la Belgique (67 %). Le CDH en conclut que ce n'est pas la politique en général qui crée un sentiment antipolitique "mais bien un contexte particulier", pointant celui de la crise institutionnelle. Les jeunes oranges ont également interrogé les sondés sur leurs craintes. C'est la violence et la délinquance qui occupent la plus haute marche du podium des préoccupations des jeunes, relève le sondage du CDH. Devant le

non-respect de l'environnement ou encore le règne de l'argent ou le chômage.

Les personnes interrogées se déclarent de centre gauche pour 32 % d'entre eux, pour 25 % à gauche, 19 % au centre droit et 18 % à droite de l'échiquier politique. Le restant se partageant entre l'extrême gauche (4 %) et l'extrême droite (2 %). Enfin, seul 10 % des sondés estiment que l'éclatement du pays est impossible. Ils sont 57 % à penser que celui-ci est "possible mais improbable" et 33 % que l'éclatement est "probable".

Saluant le travail initié par les jeunes de son parti, la présidente sortante du CDH, Joëlle Milquet, a regretté que les problèmes des jeunes ne soient pas assez considérée comme une priorité. "Les jeunes sont très mal représentés dans les débats politiques", souligne-t-elle notamment appelant à la culture d'une certaine "capacité d'indignation" et d'une "implication dans des causes". Joëlle Milquet en a profité pour envoyer un petit message aux exécutifs régionaux, et surtout communautaire : "Nous demandons à la Communauté française de lancer son plan 15-25 ans. Il est prévu par l'accord de gouvernement et on ne voit pas grand-chose venir."

M. Co.

BIENTÔT UNE PÉNURIE DE TENTES ?

Les mouvements de jeunesse privés, à terme, de tentes pour organiser leurs camps ? Les scouts, les patros, les guides et leurs homologues pluralistes s'inquiètent : récemment, le centre de prêt de la Communauté française (Naninne) a décidé de réduire son stock d'environ 35 %. Jugé trop vétuste, le matériel n'est plus utilisable, estime le centre.

Ce lundi, au Parlement, la ministre Huytebroeck (Ecolo, jeunesse) a annoncé qu'elle allait, en concertation avec sa collègue Laanan (PS, culture), mettre (un peu) la main au portefeuille pour acquérir une « coupeuse/découpeuse » afin d'accélérer la production de nouvelles tentes. Elles souhaitent aussi renforcer le cadre du personnel.

Les stocks, assurent-elles, seront remis au niveau actuel en 2013. Une enveloppe de 160.000 euros a été évoquée pour 2012 et 2013. Et l'évolution du stock sera suivie de près.

Mais « *aucun engagement formel du gouvernement n'a été pris* », constatent les mouvements de jeunesse. Lesquels souhaitent que des mesures soient prises « *au-delà de 2013* ». Afin d'acquérir les matières premières (la toile de tente, notamment) et permettre aux milliers de « foulardés » d'avoir un toit à terme. ■

H.Ds.

DU CÔTÉ DES ORGANISATIONS

● Appel aux OJ !	30
● Le Patro, un pari gagnant !	31
● Red'Action : Cette austérité qui nous menace !	31
● JOC et JOCF reviennent sur la toile !	33
● Stage médiéval au GE d'Ovifat	33
● Stages de pêche en rivière au GE de Han-sur-Lesse	34
● 5 week-ends d'initiation à la photographie au GE de Han-sur-Lesse	34
● Revue de presse	36

.....

Appel aux OJ !

Pour que vive cette rubrique, nous avons besoin de vous. Une annonce, un compte-rendu d'activités, un sujet qui vous tient à cœur et que vous souhaitez partager ? C'est avec plaisir que nous les publierons dans le CORRESPONDANCE.

Il en va de même pour les articles de presse qui parlent de vous.

Merci de les envoyer par la poste ou à l'adresse électronique suivante : correspondance@cjc.be

LE PATRO, UN PARI GAGNANT !

En ce mois de mars 2011, le Patro s'est fixé de nouvelles orientations pédagogiques qui guideront le mouvement jusqu'en 2017. Ce cadre a été construit communément par les différents acteurs du mouvement : les régionales, les commissions et l'assemblée pédagogique.

Il prend la forme de **deux priorités : Renforce le Patro et Affirme le Patro, et une perspective : Modernisons notre objectif**. Les deux priorités peuvent être mises en œuvre et travaillées dès à présent. La perspective nécessitera d'abord un temps de réflexion puis un temps d'action.

Dans les prochains mois, les cadres du mouvement vont être amenés à formuler des objectifs s'inscrivant dans ces orientations et correspondant à leurs réalités. Grâce à toutes ces propositions, les objectifs permettront à chaque patronné d'avancer dans le même sens. Les initiatives menées aux 4 coins du mouvement s'inscrivant dans le cadre des orientations pédagogiques permettront aux patronnés d'ensemble, inventer le Patro de demain !

Valentine Verachtert

CETTE AUSTÉRITÉ QUI NOUS MENACE !

Slim Essaker, Adrien Faidherbe, Marie Gerard,
Véronique Laurent, Patricia Monville



Aujourd'hui, on entend partout l'expression « plan d'austérité » ou « politique d'austérité » sans nécessairement comprendre de quoi il s'agit, ni sa portée. Dans le dictionnaire, ce mot est associé à des synonymes tels que « sévérité », « froideur », « dureté », « gravité », et on en passe... Rien de réjouissant quand on met tout ça dans un contexte politique. Mais qu'est-ce qui se cache derrière tout ça ?

Une politique d'austérité est une politique qui a pour but de réduire le déficit budgétaire d'un pays. On dit qu'un budget d'État est en déficit lorsque ses recettes (impôts, taxes et cotisations sociales) sont inférieures à ses dépenses (allouées aux moyens nécessaires pour maximiser le bien-être de la communauté). Pour combler l'écart entre ses recettes et ses dépenses, deux possibilités existent : réduire ses dépenses ou contracter un emprunt auprès d'institutions financières Internationales (FMI, Banque Mondiale...) ¹ à rembourser avec des intérêts importants.

1 <http://www.imf.org> et <http://www.banquemondiale.org/>

Un plan d'austérité a des conséquences importantes sur la vie des citoyens sans qu'ils soient, le plus souvent, informés ni de la raison pour laquelle le déficit budgétaire de l'État s'est creusé ni des moyens employés par celui-ci pour réduire ce déficit.

Ces politiques se répandent fortement en Europe depuis 2006. Elles sont notamment mises en place dans des pays tels que la France, l'Italie, la Grande-Bretagne et la Grèce². De telles mesures peuvent également être décidées au niveau européen. La Belgique n'est donc pas à l'abri. Suite aux récents crashes bancaires, les États ont d'ailleurs investi beaucoup d'argent pour renflouer les banques, mettant ainsi à mal leur équilibre budgétaire au péril des citoyens.

Aujourd'hui, l'austérité nous menace. En effet, qui dit coupes budgétaires dit moins de services publics, c'est-à-dire une hausse des prix pour les citoyens ou une baisse de qualité dans les domaines régis par les pouvoirs publics : transports en commun, santé, enseignement, accueil de la petite enfance...

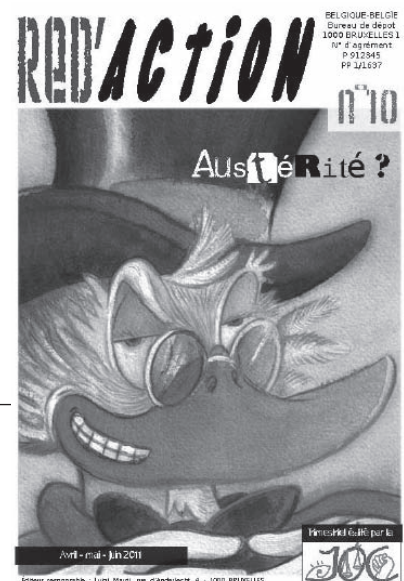
Ces politiques ont bien sûr un impact énorme sur la jeunesse. En opérant des diminutions budgétaires sur l'enseignement en Italie et en Grande-Bretagne, c'est le coût de l'enseignement qui augmente et le droit à l'éducation pour tous qui est sérieusement menacé. L'austérité provoque la diminution du montant des allocations de chômage et un durcissement des règles pour y avoir accès. Elle menace également l'indexation automatique des salaires en encourageant la privatisation. En diminuant l'intervention de l'État, ces politiques ont pour effet de creuser davantage le fossé entre les riches et les pauvres.

Les 24 et 25 mars, un Sommet européen a eu lieu à Bruxelles. Les chefs d'États européens comptent officialiser des mesures visant une meilleure maîtrise des dépenses publiques. Le « pacte de compétitivité » ne propose ni plus ni moins que le détricotage de la protection sociale. La réduction des salaires et des allocations sociales, la diminution des dépenses publiques, le relèvement de l'âge de la pension, l'augmentation de la flexibilité des travailleurs... sont quelques exemples des mesures d'austérité proposées dans ce plan. Les syndicats s'opposent à l'harmonisation des conditions de vie des citoyens vers le bas et ont appelé ceux-ci à se mobiliser pour émettre un signal fort contre cette Europe « d'un bleu très sombre » le 24 mars. Faisons entendre notre voix pour une société plus juste et plus solidaire !

Red'Action, le trimestriel de la JOC consacre le dossier de son dernier numéro à l'austérité. Il est lisible en ligne sur <http://www.joc.be>

Contacte la JOC au 02/513.79.13 ou à secretariat.joc@joc.be si tu souhaites obtenir gratuitement un exemplaire papier.

2 <http://www.michelcollon.info/Plans-d-austerite-Tour-d-Europe.html>



LA JOC ET LA JOCF REVIENNENT SUR LA TOILE !

Après plusieurs mois de travail et de réflexions, le nouveau site de la JOC et de la JOCF est enfin en ligne ! Surfe sur <http://www.joc.be> et retrouve une foule d'informations sur la JOC et la JOCF, les actions et les projets qui démarrent, l'agenda, les photos, les réalisations des jeunes, mais aussi ce qu'il se passe près de chez toi, dans ta région.

Bien sûr, ce site continuera à grandir et à évoluer mais voici déjà une occasion pour les visiteurs de faire connaissance avec la JOC et la JOCF, de mieux connaître ce que le mouvement fait aujourd'hui, mais aussi, de lire le Red'Action et l'Info-Kit qui sont désormais téléchargeables en ligne.

Bonne découverte ! N'hésite pas à nous faire parvenir tes impressions sur le site si tu en as envie !
Contact : Véronique Laurent, chargée de communication JOCF, Tél. 02/513.79.12 .

STAGE MÉDIÉVAL AU GÎTE D'ÉTAPE D'OVIFAT

Le CRH - Gîte d'Etape des Hautes Fagnes d'Ovifat organise, du 1er au 5 Août 2011, un **stage médiéval** destiné aux jeunes de 10 à 14 ans. Celui-ci ne s'adresse pas uniquement aux jeunes de la région puisqu'il prévoit un logement au Gîte pour ceux qui le souhaitent.

A travers différentes activités en lien avec cette période (peinture sur schiste, balade sensorielle autour de la cascade du Château de Reinhardstein, fauconnerie, quizz d'observation, chasse au trésor, confection d'un blason...), ce stage favorisera les rencontres entre jeunes et leur permettra d'enrichir leurs connaissances. Les jeunes auront également la possibilité de se détendre en pratiquant des activités sportives (base-ball, Cluedo géant dans les bois, trottinette tout terrain, volley, jeux d'équipes,...) aux alentours du Gîte.

Ne tardez pas à vous inscrire, le nombre de participants étant limité à 24 !

Infos pratiques :

Lieu : Gîtes d'Etape/CRH des Hautes Fagnes
Rue des Charmilles 69
4950 OVIFAT
Tel : 080.44.46.77
www.gitesdetape.be/ovifat

Prix : en externat 68
en internat 179

Réservation : crh.ovifat@gmail.com ou 080/44.46.77

STAGES DE PÊCHE EN RIVIÈRE À HAN-SUR-LESSE

L'école de pêche des « Truites de la Haute Lesse » et le Gîte d'Etape de Han sur Lesse proposent, du 2 au 8 juillet et du 30 juillet au 5 août 2011, des stages de pêche pour garçons et filles de 7 à 15 ans.

Au programme :

- Une semaine richement fournie en apprentissages des techniques de la pêche à la mouche, au ver et au lancer.
- Mise en pratique des techniques au sein d'un parcours réservé et préservé de la Haute-Lesse, en rivière et en étang.
- Apprentissage de la fabrication de mouches.
- Un cours condensé sur la préservation des zones et la législation.
- Respect de l'environnement et de ses réservoirs de vie sauvage, technique « NO KILL » appliquée tout au long du stage.
- Concours de prises (mesurées et remises à l'eau) tout au long de la semaine avec de jolis lots.
- Un ensemble d'activités récréatives et visites touristiques sont proposés après chaque journée passée au bord de l'eau, avec entre autre la visite combinée des Grottes de Han et du Parc Animalier.
- Cette semaine pleine d'aventures se clôture par un barbecue au bord de l'étang, suivi de la remise du diplôme et d'une photo souvenir, en présence des parents.

Prix : 240 € comprenant l'hébergement en pension complète au Gîte d'Etape de Han-sur-Lesse, l'encadrement par les moniteurs de l'école de pêche « Les Truites de la Haute Lesse », le permis de pêche, le prêt de matériel, les assurances et les animations

Renseignements et inscriptions : Gîte d'Etape - CRH - « Entre Pierre et Rivière »

Personne de contact : Mauricette Jordant

Adresse : rue du Gîte d'Etape, 10 5580 Han-sur-Lesse

Tel : 084/37 74 41 Fax : 084/37 70 35 Mail : gite.han@gitesdetape.be

Avec la participation du Centre Belge du Tourisme des Jeunes, de la Communauté Française de Belgique et de l'O.N.E

UN AN À HAN-SUR-LESSE : 5 WEEK-ENDS D'INITIATION À LA PHOTOGRAPHIE...

Pour créer une exposition photographique sur le village de Han-sur-Lesse, sa nature, son patrimoine, sa vie locale.

Des ateliers mensuels seront organisés pour mettre en place avec la jeunesse de Han des week-ends à thème prévus à chaque saison de l'année, et assurer le suivi du projet jusqu'au vernissage de l'exposition (prévue début avril 2012).

L'année sera ponctuée de **5 week-ends thématiques ouverts à tous**. Le mélange des cultures, mais aussi des générations permettra d'avoir des regards différents sur la vie du village. Cette expo confrontera les visiteurs à deux visions parallèles, celle des jeunes nés au village et celle des participants extérieurs qui vivront cette expérience d'un œil différent du leur.

Les cinq week-ends de l'année seront les chevilles essentielles à l'acquisition des techniques et du langage artistique liés à la photographie. Des petites soirées ludiques d'initiation encadrées par des animateurs professionnels, et de grands moments sur le terrain nous permettront de mettre en pratique les recettes acquises.

L'exposition principale aura lieu au Gîte d'Etape « Entre Pierre et Rivière », mais sera aussi répartie sur tout le village, dans tout endroit qui acceptera d'être partenaire du projet (commerçants, Office et Maison du Tourisme, Bureau des Grottes...).

Passionnés par la richesse naturelle qui les entoure, les jeunes considèrent la photographie comme un moyen incontournable de mettre en valeur tous ses atouts. Il ne s'agit donc pas pour les participants de produire des « cartes postales », mais de faire ressentir aux spectateurs ce qui les a séduits, laissés perplexes, interrogés, fait rêver, amusés...

Programme :

Arrivée au gîte d'Etape de Han-sur-Lesse les vendredis à 18h, repas à 18h30

Les **soirées** de vendredi et samedi : Initiation ludique et artistique aux techniques de base de la photographie : composition d'une image, maîtrise du contexte, de la lumière, profondeur de champ, vitesse, obturation...

Les **journées** de samedi et dimanche: Petit déjeuner à partir de 8h, départ pour les balades à 10h, pique-nique vers 12h30

Mise en pratique des bases acquises **en soirée**.

Tarifs (réservation indispensable) : Formule «all in» par Week-end; repas, 2 nuitées, animations comprises:120 + de 26 ans / 95 - de 26 ans

Les cinq week-ends thématiques du projet:

Printemps : du vendredi 15 au dimanche 17 avril 2011

Été: du vendredi 17 au dimanche 19 juin 2011

Automne: du vendredi 4 au dimanche 6 novembre 2011

Hiver: du vendredi 10 au dimanche 12 février 2012

Mars 2012: Week-end de préparation de l'expo

Renseignements et réservations: Mauricette Jordant, Gîte d'Etape «Entre Pierre et Rivière», Rue du Gîte d'Etape, 10 à 5580 Han-sur-Lesse, Tél : 084/37 74 41 Mail : gite.han@gitesdetape.be

Avec le soutien de la Communauté Française

LES JEUNES CSC AUSCULTENT LE TEMPS DE TRAVAIL



Gaëlle De Ridder, militante Jeunes CSC, interroge les intervenants lors du débat organisé à Louvain-la-Neuve.

La question de la réduction du temps de travail a toujours été au cœur des revendications syndicales. Cependant, depuis quelques années, la polémique autour de l'expérience française des 35 heures, le discours néolibéral autour de l'allongement des carrières et du contrôle renforcé des chômeurs ont déformé cette revendication. Pour y voir plus clair, les Jeunes CSC du Brabant wallon ont organisé avec d'autres organisations de jeunesse progressistes de la province (Conseil de la jeunesse francophone, EcoloJ et Jeunes FGTB) un débat d'idées entre représentants syndicaux et patronaux sur le thème «Travailler moins pour vivre mieux?».

Animé par Henry Goldman (revue «Politique»), le débat a réuni Felipe Van Keirsbilck (CNE, la centrale des employés de la CSC), Thierry Bodson (FGTB) ainsi que Michèle Claus (Fédération des entreprises de Belgique) et Jean-François Krenc (Union des classes moyennes). Cet échange fut l'occasion pour les acteurs syndicaux d'affirmer l'importance de dépoussiérer ce débat. En réponse à la problématique du chômage des jeunes (25% des 18-24 ans sont au chômage) et des moins jeunes, face à la nécessité de concilier vies personnelle et professionnelle mais aussi de s'investir dans des espaces de citoyenneté, les Jeunes CSC du Brabant wallon estiment que travailler moins est un véritable enjeu pour vivre mieux.

«Stress du temps libre»

Le débat a attiré à plus de 80 personnes (étudiants et travailleurs), persuadés que le modèle d'une augmentation continue de la croissance a visiblement atteint ses limites. La compétitivité actuelle entre entreprises entraîne des conséquences négatives pour tous: trop de personnes ne travaillent pas, alors que trop d'autres vivent une vie infernale au travail. Globalement, les syndicats estiment que la diminution du temps de travail reste synonyme d'embauches supplémentaires, tandis que les organisations patronales y voient une source de stress accru à cause de la flexibilité et une diminution de compétitivité entre entreprises. L'assemblée a d'ailleurs beaucoup ri quand la représentante de la FEB a parlé de «stress du temps libre»: choisir une activité serait compliqué et stressant. L'assemblée en doute! ●

MARIE-CLOTILDE ROOSE : « LA FOI PERMET DE CHEMINER VERS LA JOIE »

10.900

C'est le nombre de sites internet

que vous trouverez en tapant "Marie-Clotilde Roose" sur Google! Un résultat impressionnant pour un poète, si l'on sait que cet art ne passionne plus guère les foules de nos jours. Il faut dire que cette jeune maman possède un CV littéraire particulièrement riche, au point de passer pour l'une des principales représentantes de la poésie belge contemporaine. De plus, ce qui ne gâche rien, elle est une de ces rares écrivaines qui ne craignent pas d'afficher ouvertement leurs convictions chrétiennes.

Née à Bruxelles en 1970 dans une famille catholique pratiquante, la jeune Marie-Clotilde commence à écrire à l'âge de 13 ans. Une passion qui va de pair avec celle du piano, qu'elle finit par abandonner, car elle se sent "plus faite pour la musique des mots que pour la pratique musicale elle-même". De nombreux grands noms de la poésie lui prodiguent leurs encouragements – on signalera Liliane Wouters, Carl Norac et l'éditeur Bruno Durocher. Deux récompenses ne tardent pas à saluer son talent naissant: le prix

volontaire de choisir entre l'absurde et le sens, ce qui répond à un profond désir d'être". Sur le plan de sa création poétique, une telle conception ne mène cependant pas – fort heureusement! – à des affirmations dogmatiques ou explicatives, mais plutôt à la suggestion de la présence de Dieu à travers l'écriture.

Un refus de la stigmatisation dogmatique donc, qui conduit notre poétesse à regretter que la hiérarchie de l'Église impose trop souvent aux laïcs un modèle idéal... qu'elle

Charles de Trooz et le prix Georges Lockem décernés à son recueil "L'Orange soleil".

Des débuts prometteurs, prémices d'une œuvre qui compte aujourd'hui des titres que l'on ne peut citer tous, mais desquels émerge le très beau "Tourment". L'écrivaine, installée à Tournai, est aujourd'hui saluée comme une personnalité de premier plan de la poésie belge, et cette reconnaissance est d'autant plus méritée que la jeune femme, loin de se replier sur elle-même, se veut à l'écoute de la parole de l'autre. En témoigne son engagement au sein du Cercle de la Rotonde, association littéraire qu'elle a fondée en 1990 et dont elle assume aujourd'hui encore la présidence.

■ Deux épreuves similaires

Essentiellement poète, Marie-Clotilde Roose s'est cependant essayée avec succès à d'autres genres d'écriture: une pièce de théâtre intitulée "Marie ou la fiancée du soleil", dédiée aux victimes du génocide rwandais de 1994, une thèse de philosophie soutenue à Lyon ("Désir d'être et parole poétique. De la tentative phénoménologique à la tentation métaphysique"), ainsi que de nombreux articles et comptes-rendus parus dans des publications aussi

n'arrive pas à respecter elle-même! Et surtout un idéal qui ne peut que blesser les personnes incapables de l'atteindre – les homosexuels par exemple, qui sont parfois, selon elle, des personnes très aimantes. Ce qui lui permet de conclure de façon lumineuse: "Il s'agit d'abord d'aimer, car l'amour accomplit l'esprit de la Loi."

Peut-on imaginer plus belle alliance entre une poésie authentique et une foi adulte?

— Louis MATHOUX

diverses que "La Libre Belgique", les revues "Indications" et "Phénix" (organe de la Commission européenne où elle a effectué un stage), ou encore "La Revue philosophique de Louvain".

Mais si l'écrivaine a accordé la primauté à son œuvre poétique, c'est peut-être parce qu'elle a vécu une double tragédie qui a marqué son écriture, à savoir la mort de son père, décédé prématurément d'un cancer, et celle de sa sœur cadette Alix, emportée par la même maladie à l'âge de... 29 ans! Ces deux épreuves de nature similaire ont ébranlé les certitudes chrétiennes de la jeune femme, qui s'est dès lors retrouvée devant un choix cornélien: "Ou bien la foi se résume à un bavardage, à une consolation devant la cendre, ou bien tout cela a un sens et nos existences ne disparaissent pas dans l'absurde."

■ Stigmatisation dogmatique

Confrontée à une telle alternative, Marie-Clotilde Roose a très vite opté pour la seconde hypothèse. "Devant le scandale du mal et de la mort qui rongent les vivants, j'ai choisi le sens", déclare-t-elle. Ce qui la conduit à une très belle définition de la foi comme étant "ce qui permet de continuer à cheminer vers la joie". Ou encore "l'acte



LES 24 HEURES DU BOIS DE LA CAMBRE

Les 24h du Bois de la Cambre ont 25 ans! Cette année, elles auront lieu le week-end du 2 et 3 avril.

En un quart de siècle, l'évènement a bien évolué: il a vu naître un petit frère, les 5h VTT et il a dû s'adapter à bien des changements dans le Bois ou dans l'animation. Pourtant, l'esprit qui anime ce rassemblement scout le plus important en Belgique est intact. C'est en 1985 que les membres de l'unité de l'Annonciation d'Ixelles ont créé les premières 24h vélo. En 1986, les 5 heures VTT du Bois de la Cambre vinrent compléter l'évènement pour les plus jeunes, les lutins et les louveteaux.

■ Une centaine de sections scoutées et guides

Cette manifestation réunit aujourd'hui plus de 10.000 "animés" tous les ans, venant de toute la Belgique. 30, 50, 70 puis 100 vélos et plus participent aux 24h. En 1996, suite à un changement dans l'équipe d'organisation, il n'y pas d'édition. Depuis février 2003, l'organisation s'est rassemblée dans l'ASBL des 24 heures vélo du Bois de la Cambre pour pérenniser l'organisation de cet évènement. Lors du centenaire du scoutisme en 2007, il est décidé de ne pas organiser la course pour participer à l'organisation de JAMbe. Pratiquement, il s'agit d'une course de relais à vélo autour du lac du chalet Robinson (partie sud du bois), dans le Bois de la Cambre, à Bruxelles. La piste est la route en macadam que les voitures empruntent lorsque le bois est ouvert. Ce qui n'est évidemment pas le cas ce week-end-là! Une centaine de sections scoutées et guides de Belgique se retrouvent le samedi matin, montent leur stand et se préparent à vivre 24h de folie. Elles ont bien sûr pris de quoi manger, se loger et dormir. Vu le nombre important d'animés attendus, il est difficile d'organiser les repas pour tout le monde. Les sections se font donc elles-mêmes à manger.



Les animés peuvent aussi se restaurer dans les sections ayant un stand de vente. Les animés dorment dans leurs tentes amenées avec eux ou louent celles de l'organisation.

■ Une fête sans alcool

Un rassemblement lance les 24h avant le départ de la course à midi, et un autre le clôt après la fin de la course le dimanche midi. C'est à ce deuxième rassemblement que sont donnés les trophées récompensant les sections méritantes. À côté de la course, des animations sont proposées tout au long des 24h. Bien sûr, pour mettre un peu d'ambiance, des baffles placés le long des tentes diffusent de la musique non-stop, ne s'arrêtant que de 23h à 7h du matin. Afin d'équilibrer le budget et pour continuer à proposer un tarif scout, les 24h vélo sont sponsorisées, mais les organisateurs, conscients de l'impact scout, ne passent pas de contrat avec des firmes commercialisant du tabac, de l'alcool, ou des boissons énergisantes.

■ Souvenirs, souvenirs...

Les organisateurs d'hier et d'aujourd'hui, pour célébrer les 25 ans de cet évènement, se sont donné l'objectif de faire un livre sur les 24 Heures. Ils sont à la recherche de matériel en tout genre (photos, vidéos, sons, courriers, digests, dessins...) qui concerne de près ou de loin l'évènement. Anecdotes et souvenirs sont donc également les bienvenus. Certains de ces éléments seront intégrés au livre, les autres serviront de base pour étoffer le site Internet. À l'occasion de la parution de ce livre, un concours du plus beau vélo folklo des 25 premières éditions est également lancé. Ceux et celles qui désirent participer peuvent envoyer à cette adresse, souvenirs@24heuresvelo.be, une photo d'un vélo folklo, accompagnée de l'année de l'édition (ou du thème de celle-ci), et d'un court descriptif ou d'une anecdote (quelques lignes). Un vote internet sera lancé et les vélos les plus populaires seront présentés dans le livre.

— Amélie de LIMBOURG

Pour plus d'infos: <http://www.24heuresvelo.be/>

UN JEUNE TRAVAILLEUR VAUT PLUS QUE TOUT L'OR DU MONDE

Dans les années 1950, la Jeunesse ouvrière chrétienne et la CSC élaborent des revendications communes. Les jeunes font désormais entendre leur voix dans le syndicat.

En 1889, la loi sur le travail des femmes et des enfants interdit le travail de ces derniers (en-dessous de l'âge de 12 ans) dans les entreprises dites insalubres. En 1914, l'instruction scolaire devient obligatoire pour tout enfant âgé de moins de 14 ans. Malgré leur entrée dans les milieux du travail, ils sont isolés et semblent peu intéressés par l'action syndicale. La CSC a du mal à toucher ces jeunes travailleurs, du moins au début. Elle y arrive progressivement grâce notamment à des accords avec la Jeunesse ouvrière chrétienne (Joc).

Dans les années 1950, la participation syndicale des jeunes prend son essor. La Joc-Joc(F) organise des congrès à leur intention: en 1951 en Flandre, l'année suivante en Wallonie et en 1955 au niveau national. En 1959, la Joc et la CSC élaborent en commun un programme syndical réservé aux jeunes. Il accorde une attention spéciale à l'accueil dans l'entreprise et aux congés culturels. La jeunesse peut dorénavant faire entendre sa voix au sein du syndicat.

Service national

En 1976 et 1977, les Jeunes CSC et leur équivalent flamand, ACV-Jongeren, créés en 1973, sont respectivement reconnus comme service national par la CSC. De nombreuses actions sont menées par ces services. Ils organisent également des journées et des week-ends «Jeunes» où ils discutent des problématiques qui leur



sont spécifiques et définissent des exigences propres, relayées ensuite dans le mouvement syndical.

En 1999, une étape supplémentaire est franchie dans l'action CSC en faveur des jeunes avec l'introduction d'un type d'adhésion réservé aux étudiants: Enter/Ticket Jeunes (qui deviendra un peu plus tard, Enter, tout simplement). Ce service utilise une série de moyens contemporains (sites internet, rencontres lors de festivals, actions dans les écoles et bourses pour jeunes diplômés) pour s'adresser aux jeunes, aux étudiants et aux diplômés en période d'attente, âgés de 15 à 25 ans. Aujourd'hui, la CSC compte plus de 70.000 membres Enter. ●

MORT DE JOSÉ COMBLIN

Âgé de 88 ans, le théologien belge Joseph Comblin est décédé à Simoes Filho, dans l'État de Bahía, où il vivait depuis de nombreuses années. Né à Bruxelles en 1923 et formé à Louvain, ce prêtre est arrivé au Brésil en 1958 comme aumônier de la JOC. Docteur en théologie, il fut également professeur à l'Institut de théologie de Recife et écrivit plusieurs ouvrages comme "La Résurrection de Jésus Christ", la "Théologie de la paix" et la "Théologie de la ville".

Considéré comme l'un des plus importants représentants de la théologie de la libération, ce proche de Mgr Helder Camara a été expulsé du pays sous la dictature en 1962. Après huit ans au Chili, il revint au Brésil et fonda un mouvement missionnaire pour laïcs. "*Mon espérance est que le Seigneur éveille une génération de prophètes parmi les laïcs*", confiait-il en 2009, dans le bulletin "Chemin d'espérance, non sans cacher sa déception face à une Église de moins en moins proche des plus pauvres.

(P.A.)

MORT DE MICHEL PAPELEUX

Il aimait la vie, curieux de tout ce qui se passait dans le monde, il dénonçait avec ardeur tout ce qui pouvait détruire l'Homme et enrichir davantage les puissances d'argent. Il aimait mettre en relief tous les signes d'espoir, prélude d'un monde plus humain. La Lucarne ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui sans sa pugnacité, son souci d'information et de formation, ses interpellations pour diffuser encore davantage les idées de paix, de justice et de fraternité.

Michel s'en est allé le 13 décembre 2010. Ce numéro veut rappeler le résistant qu'il était.

Les moments forts de son histoire

- Tout a débuté dans les années 40-44. Michel découvre les conditions de vie difficiles des jeunes travailleurs et rencontre lors d'une semaine d'étude jociste, un homme et un prêtre pas comme les autres, Joseph Cardijn qui proclame que « *tout jeune travailleur vaut plus que tout l'or du monde* ». Michel s'engage à la Jeunesse Ouvrière Chrétienne. « *Je vivais tous les jours avec les jeunes travailleurs une hantise : celle de changer le monde* ».
- La guerre finie, il prend conscience que celle-ci n'est pas une fatalité et s'engage au service de la paix et du développement des peuples car il avait été sensibilisé à un autre problème : la faim dans le monde. Il donne alors des conférences, participe à des marches, lance des campagnes car l'important pour lui, c'est « *qu'un problème rebondisse en nous, nous attaque profondément et que nous nous efforcions de communiquer nos découvertes. Un résistant, c'est un mordu jusqu'à l'os* ».
- Dans les années 60, Michel réalise que pour influencer les responsables d'une société toujours prête à se structurer dans l'injustice, une action politique est indispensable et urgente. Deux initiatives sont prises : la création du Rassemblement pour la Paix et le Développement et la reprise du mensuel « La Lucarne » de Pax Christi dont le responsable est décédé.
- Tous ses engagements, comme citoyen et comme prêtre, ont engendré certaines mises à l'écart. Cela ne le freine pas car, pour lui, « *lutter pour la justice et la paix, c'est entrer dans un monde de résistance et prendre conscience que l'on fait partie d'une formidable tradition de luttes* ».
- En 1993, pour Michel, une nécessité s'impose : faire se confronter l'actualité et l'Évangile et engager résolument les communautés chrétiennes dans le défi des problèmes d'aujourd'hui. Il lance donc les Équipes Sociales qui jouent un rôle de vigile pour que le souci du plus pauvre soit réellement vécu dans toutes les tâches et les dimensions de la vie de l'Église.

Un précurseur

Pour beaucoup, Michel Papeleux a été un éveillé de conscience sociale, un inspirateur enthousiaste, un visionnaire en avance sur son temps. Son esprit prospectif et curieux indiquait la voie à suivre. Sans doute était-il une sorte de maître à penser, mais plus encore un « maître à chercher », toujours en mouvement. Exigeant, mais jamais écrasant ! Toujours pressé parce qu'il fallait que notre monde soit au plus vite transformé. Michel avait

« *Dans la même foulée, on peut vivre l'engagement pour la justice et la foi en Jésus-Christ, la solidarité avec les plus démunis et l'engagement dans les grands combats sociaux* ».

Michel a écrit de nombreux documents :

- Le monde, notre horizon. Recherche sur la dynamisation de notre société. 1982 (épuisé)
- Une politique nommée espoir. Editions RPD. 1985 (épuisé)
- Pétrir son pain. 1993 (épuisé)
- L'espoir... une société de citoyens créateurs. 1998 (épuisé)
- Le monde notre chantier. Clefs pour une lecture des événements. 2002
- Le néopaganisme nous interpelle. 2005
- La fraternité, printemps d'une société humaine. 2007
- Se nourrir, un droit fondamental de l'homme. 2008

EPINGLÉ POUR VOUS



Cette revue de presse est constituée d'une sélection d'articles autour de thématiques qui concernent directement ou indirectement les organisations de jeunesse : l'enfance, les jeunes, l'aide à la jeunesse, la vie associative, la société multiculturelle, l'emploi dans le secteur non marchand, l'Eglise en société...

FAIS TES ARMES CITOYEN !

► La Plateforme Service Citoyen lance un projet -pilote.

► Elle invite les jeunes de 18 à 25 ans à s'engager au service de la collectivité.

Bouger", "changer de vie", "me sentir utile", "avoir des perspectives d'avenir", "reprendre un rythme de vie normal" : nombreuses sont les motivations des jeunes qui s'engagent dans une expérience de volontariat, par le biais d'organisations associées à l'ASBL Plateforme Service Citoyen.

Et infinies sont les missions déployées par le secteur associatif en Belgique. Dans l'environnement, l'aide aux personnes, la solidarité, l'accès à l'éducation et à la culture. Entre participer à l'organisation d'un festival durable, recueillir des savoirs anciens sur la nature auprès de populations locales, sensibiliser des enfants à la nature, accompagner des travailleurs en situa-

tion de handicap dans un projet, animer des enfants dans un centre pour demandeurs d'asile à la Croix Rouge, on n'a que l'embarras du choix.

Le projet-pilote mobilise pendant cinq mois des jeunes entre 18 et 25 ans – en particulier ceux qui se trouvent "en panne" (sans emploi ou à l'arrêt dans leurs études) – au sein d'un organisme d'accueil.

Au-delà de son temps plein dans l'association, le jeune bénéficie de 20 % de temps de formation pendant la durée du service, une fois par semaine et lors de journées supplémentaires. Un suivi qui alterne temps d'échanges entre volontaires et temps de maturation d'un projet d'avenir personnel.

Non rémunéré pour ses activités, le jeune adulte reçoit cependant une in-

demnité d'environ 10€ par jour pour couvrir ses frais (compatible avec les autres allocations de chômage, familiales, du CPAS...) et bénéficie d'une assurance. Pour éviter toute concurrence avec le secteur de l'emploi, la mission fonctionne en renfort de postes existants.

Vie de groupe, travail d'équipe... A terme, cette formation à la citoyenneté vise à redonner aux jeunes une confiance dans les institutions publiques et à en faire des "CRACS", "citoyens responsables actifs, critiques et solidaires", sans leur fixer d'orientation politique. Ce projet éco-citoyen s'inspire, pour certains principes, du service militaire, "fort critiqué mais qui a le mérite de mélanger les classes sociales. C'est une expérience très riche", insiste-t-on à la Plateforme Service Citoyen.

Un premier volet de missions a démarré à la mi-février, avec sept jeunes; leur suivi actuel indique qu'ils sont "tous enchantés dans leur genre" : l'enthousiasme des responsables du projet rencontre un écho positif dans les commentaires des participants. Un second volet, avec 21 jeunes, est en cours

Cette formation à la citoyenneté vise à redonner aux jeunes une confiance dans les institutions publiques.

depuis le 4 avril et se clôturera le 31 août.

De plus, dans le cadre d'un partenariat avec son homologue français, "le Service Civique", la Plateforme Service Citoyen se prépare à accueillir quatre Français et à envoyer autant de Belges dans l'Hexagone.

L'initiative n'est pas un "one shot", précise le directeur de la Plateforme Service Citoyen, François Ronveaux, "on va réitérer le projet d'année en année, en fonction des fonds qu'on obtiendra. Tant qu'il n'y a pas de cadre légal pour un Service citoyen, on augmentera l'étendue du projet."

Née en 2008 sous l'impulsion de trois associations du secteur de la jeunesse (Asmae, Solidarité, Transmission), la Plateforme Service Citoyen a la vocation de promouvoir la création d'un Service citoyen auprès des gouvernements. Cette première initiative a obtenu le soutien de la Région wallonne (80 % des fonds), en plus de celui de la Fondation Benoît.

La Plateforme ne manque pas d'ambition pour étendre son projet-pilote : fédéralisation du service pour l'ins-

tant uniquement développé en Région wallonne (même si le projet compte deux jeunes néerlandophones), accès élargi, durée de l'engagement plus flexible, de 6 mois à un an...

"L'objectif est d'expérimenter en Belgique un programme qui a ses équivalents un peu partout dans le monde, afin de pouvoir, à l'issue du projet, s'adresser aux politiques", détaille encore François Ronveaux. "Et que soit instaurée une agence du service citoyen en Belgique."

Comme c'est le cas en France, depuis un peu plus d'un an. Ceux qui sont passés par le service civique dans l'Hexagone œuvrent davantage dans le bénévolat et font preuve d'une plus grande conscience politique. "Après leur service civique, on constate que plus de 90 % votent – en France, le vote n'est pas obligatoire – et qu'ils sont 82 % à continuer à s'investir dans des activités bénévoles." De quoi faire réfléchir notre pays, quelque peu dépeuplé d'âmes engagées...

Magali Mouthuy

→ Plate-forme pour le Service Citoyen : www.service-citoyen.be et 02.256.32.44

L'ASSOCIATIF EST GAGNANT

► Il "pèse" de plus en plus lourd, croît en valeur ajoutée et dope l'emploi.

Le secteur associatif joue un rôle de plus en plus important dans l'économie belge. Ces dix dernières années, il a crû de façon spectaculaire. Jugez-en: 11,5% des salariés sont actifs dans une association, soit 431 700 personnes au total. Le secteur a permis de créer plus de 119 000 emplois nets supplémentaires sur la période 2000-2008, soit une moyenne de 15 000 postes nouveaux par an, quand le reste de l'économie en générait 212 000 (36% de la création totale des emplois). L'apport des associations au PIB a, lui aussi, augmenté: il se chiffre à 5,1 %.

Telles sont les principales conclusions de l'analyse quantitative que la Fondation Roi Baudouin et la Banque nationale ont menées et publiées mercredi. Les auteurs de l'étude (dont les chiffres sont arrêtés à 2008 et ne prennent pas en compte l'impact négatif de la crise financière), se sont fondés sur les résultats du "compte satellite des institutions sans but lucratif" (ISBL) et des statistiques de l'Institut des comptes nationaux. Qu'en retenir pas ailleurs?

– Le pays compte 17 800 associations, dont la production totale

s'élève à plus de 28,5 milliards d'euros. Avec une part s'élevant à plus de 5 % du PIB en 2008, le secteur rivalise en poids... avec la construction ou le secteur financier;

– entre 2000 et 2008, la valeur ajoutée brute des ISBL a augmenté de 6,8% sur base annuelle pour une croissance moyenne de 4%. Leur part dans le PIB est passée de 4,1 % à 5,1 % entre 2000 et 2008;

– entre 2000 et 2008, la croissance annuelle moyenne de l'emploi dans le secteur a été de 4,2% contre 1,1% dans l'économie totale. La part de l'emploi des ISBL dans l'emploi total dépasse par conséquent les 11% en 2008 contre 9% en 2001;

– les institutions dans la branche de la santé contribuent pour près de 40% à la valeur ajoutée totale du secteur. Celles de l'action sociale en représentent 29%;

– l'emploi salarié dans les ISBL a augmenté de 38% entre 2000 et 2008, contre une hausse cumulée de 7% dans le reste de l'économie. Le phénomène est généralisé. C'est toutefois dans les branches de la santé et de l'action sociale que l'emploi est le plus important: respectivement 144 600 et 153 500 salariés occupés.

P.Lo

→ L'analyse couvre notamment les ASBL et les fondations. Seules les ISBL employant des travailleurs salariés ont été prises en compte (www.kbs-frb.be).

LE DÉFRAIEMENT DES BÉNÉVOLES EN DÉBAT

Les bénévoles sont-ils suffisamment défrayés en Belgique ? Non, estiment les sénateurs Claes et Franssen (CD&V) qui viennent de déposer une proposition de loi visant à doubler le forfait actuellement plafonné à 30,82 euros par jour et 1.232,92 euros par an. Le texte a été examiné en commission des Affaires sociales. Le Conseil national du travail doit également rendre son avis. Mais ce projet ne fait pas l'unanimité.

Pour la Plateforme francophone du volontariat (PFV), laquelle réunit 30 organisations et confédération et représente près de la moitié des 700.000 bénévoles francophones, cette proposition risque de « dénaturer » le sens de la loi du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires, basée sur le « désintéret financier ». Elle y voit une forme de « marchandisation de l'engagement citoyen ».

Aujourd'hui, près de 1,5 million de Belges font du volontariat. Et ce, dans des domaines très divers (écoles de devoirs, clubs de foot, mouvement de jeunesse, aide aux personnes...). La loi permet aux associations de leur verser des indemnités sous forme de « frais forfaitaires » (30,82 euros/jour) ou de « frais réels » sur base de justificatifs, sans plafond ceux-là (à l'exception des frais de déplacement plafonnés à 0,3178 euro/km en voiture et 0,15 euro/km en vélo).

Pour les élus CD&V, dans une société « de plus en plus individualiste » l'engagement « désintéressé et collectif » a ses limites. Et

le volontariat « entraîne parfois certains coûts, tels que des frais de transport, de garde d'enfants, de repas et de boissons, de matériel et d'habillement ».

Le système actuel est inefficace, estime Dirk Claes (CD&V) qui y voit plusieurs problèmes. « Le plafond est trop bas et quand un volontaire le dépasse, il perd son statut. Prenez le cas d'une aide-soignante. Du jour au lendemain, elle peut interrompre son activité. Avec des conséquences réelles pour les familles. Par ailleurs, le système de frais réels constitue une charge administrative importante pour les volontaires. Il faut le simplifier. » Pour la Plateforme du volontariat, le secteur n'est pas demandeur d'un relèvement des plafonds « à l'exception d'une indexation annuelle ». Elle craint qu'un tel système ne constitue « une concurrence déloyale avec les jobs d'étudiants, l'intérim et un certain nombre d'emplois précaires qui seront progressivement remplacés par des volontaires ». Autre critique : les distorsions possibles entre les associations qui peuvent payer et celles qui ne le peuvent pas. Un avis que partage, par ailleurs, le Conseil supérieur des volontaires qui, en 2008 déjà, s'est opposé à toute forme de relè-

vement dudit plafond. « Nous sommes ouverts à la discussion », explique le sénateur Claes (CD&V) qui précise qu'il s'agit juste de créer « un incitant », mais en aucun cas d'« évincer le travail régulier au profit d'un volontariat "rémunéré" ».

Un débat intéressant lorsqu'on sait que le secteur associatif « pèse » en Belgique environ 20 milliards d'euros. Avec une partie non négligeable de son activité qui provient des volontaires (10 % environ). Le volontariat, selon ses défenseurs, est donc une « réalité économique » doublée d'une « nécessité sociale ». ■ HUGUES DORZEE

MODE D'EMPLOI

Le volontariat

La loi définit clairement cette notion : une activité exercée « sans rétribution ni obligation » ; au service de personnes, de groupes ou d'organisations ; en dehors du cadre familial ou privé, etc.

Les volontaires

En Belgique, le nombre de volontaires est estimé à 1,5 million (soit environ 17 % de la population), dont 700.000 en Communauté française. Le poids économique du secteur associatif est estimé à 20 milliards d'euros. Près de 10 % des activités, soit 140 millions d'heures, serait assuré par des volontaires. On en retrouve dans divers domaines (aide humanitaire, sport, jeunesse, culture, courants philosophiques...).

Les conditions

En dehors des aspects liés aux indemnités, la loi du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires impose des conditions en termes d'information préalable (objet social, remboursement de frais, secret professionnel...), de responsabilité civile, d'assurances, etc. H.DO.



REHAUSSER les indemnités des volontaires actifs, par exemple, dans les bibliothèques ? La Plateforme du volontariat y voit une « marchandisation de l'engagement citoyen ». © RENÉ BRENY.

ILS DISENT NON À UN DOUBLE SALAIRE

Une proposition de loi visant à faire passer le défraiement forfaitaire maximal des bénévoles de 30,22 euros par jour à 62,50 euros a suscité l'opposition du secteur. Ce n'est pas tous les jours que l'on voit une levée de boucliers contre une proposition de loi qui permettrait de gagner plus!

Étudiée au Sénat, le 22 mars dernier, cette proposition du CD&V visait à modifier la loi de 2005 relative aux droits des volontaires. Elle a été rejetée par la commission des Affaires sociales du Sénat. "Croire que cette mesure permettrait d'aider les associations qui manquent de bénévoles est une erreur", estime Gaëtane Convent, de la Plate-forme francophone du Volontariat. "Cela va au contraire mettre en difficulté celles qui n'ont pas les moyens de proposer de tels montants", explique-t-elle. La plate-forme francophone du

Volontariat, qui regroupe 30 organisations et confédérations d'associations, soit près de 300.000 volontaires en Belgique francophone, estime d'ailleurs que "les associations, dans leur grande majorité, sont satisfaites de ces montants maximaux et ne demandent donc pas un relèvement des plafonds journalier et annuel, à l'exception d'une indexation annuelle".

La loi de 2005 qui organise le défraiement des volontaires avait pour objectif louable d'enlever un frein à l'engagement volontaire. Pourtant, la modifier pour doubler les montants de frais possibles dénaturerait le sens même de l'engagement bénévole. Des montants aussi conséquents qu'une soixantaine d'euros par jour pourraient changer complètement le profil des bénévoles. Le bénévolat a tout intérêt à garder un esprit de gratuité et de solidarité.

AdL

LLB 12/03/2011

LLB 9/04/2011

LE VOLONTARIAT, AGENCE DE « NOTATION SOCIÉTALE » !



Jacques Defourny

Professeur d'économie HEC – Ecole de gestion de l'Université de Liège

Dans l'économie sociale, le rôle des signaux de confiance est particulièrement important. Comment être sûr que ce produit est bien du commerce équitable ou qu'il représente un instrument d'épargne solidaire ?

Les labels octroyés à certains produits sont bien sûr une première réponse. Mais comment être certain qu'un don d'argent servira bien à aider cette communauté ou ce type de personnes défavorisées ? En fait, par leur statut d'ASBL, de multiples associations signalent à leur environnement qu'elles ne sont pas là pour faire du profit. Et à côté de ce statut juridique ou d'informations diverses sur leurs actions, la plupart des associations envoient aussi un signal fort par leur mobilisation de travailleurs bénévoles. Au minimum, leur conseil d'administration est composé d'administrateurs bénévoles, mais souvent aussi, une partie voire parfois la totalité du travail sur le terrain est assurée par des travailleurs non rémunérés. L'engagement personnel de ces volontaires peut être vu comme une sorte de "certification sociétale" : il indique que ces activités ont tellement de sens que des personnes s'y consacrent sans demander de rémunération monétaire. D'ailleurs, si jamais une association dérive par rapport à sa finalité première, les volontaires s'en éloignent assez vite.

Ainsi donc, nos sociétés disposent avec le volontariat d'un indicateur très parlant : d'une part, il constitue une des indices les plus sûrs de la volonté et de la capacité des citoyens à s'engager pour des enjeux qui dépassent leur seul intérêt personnel. D'autre part, il envoie à la société tout entière un signal quant au sens profond et à la confiance que mérite un vaste champ d'activités portées par des associations. Des associations qui, au fond, pourraient, elles aussi, être un jour cotées sur une bourse des valeurs... sociétales.

BÉNÉVOLES, DÉFRICHEURS DE L'AVENIR



Jacques Defourny

Professeur d'économie à HEC-Université de Liège

→ J.Defourny@ulg.ac.be

Tout le monde s'accorde pour dire qu'il nous faut retrouver et promouvoir l'esprit d'entreprise, le sens de l'entrepreneuriat. Ce qui manque le plus, semble-t-il, ce sont les projets et les porteurs de projets, probablement davantage que les moyens financiers. En cette année européenne du volontariat, réalise-t-on qu'une partie importante de l'entrepreneuriat s'exprime depuis longtemps à travers des initiatives lancées par des bénévoles. S'il y a aujourd'hui plus de 280 000 emplois rémunérés dans près de 17 000 asbl, sans même compter les hôpitaux et les écoles du réseau libre, c'est souvent parce que des bénévoles ont un jour défriché des niches d'activités qui correspondaient à des besoins émergents de nos sociétés. Ces créneaux n'intéressaient pas les entreprises privées "for-profit", car la demande n'était pas solvable et les autorités publiques n'y voyaient pas encore une priorité.

Dans les premiers temps des filières vertes (récupération et recyclage), de la coopération au développement et de l'aide humanitaire, de l'insertion professionnelle des personnes marginalisées, du commerce équitable, de l'accueil de la petite enfance, de la finance éthique, des écoles de devoirs et de multiples formes d'aide sociale ou de création culturelle, des expériences pionnières ont presque toujours été lancées par des bénévoles. Après avoir fait la preuve de leur utilité avec une créativité, une énergie, un flair et un leadership dignes des meilleurs entrepreneurs, ces pionniers qui ne font pas la une des journaux ont trouvé des modèles économiques qui concilient viabilité financière et finalité sociétale : en fonction de leurs usagers ou clients, plus ou moins capables de payer une partie du coût de production, ils ont inventé des formules originales combinant ces rentrées financières avec des ressources non marchandes. Plus précisément, vu l'utilité majeure de ces activités, les pouvoirs publics ont progressivement décidé d'accorder des subsides, c'est-à-dire de rendre ces biens ou services disponibles pour la collectivité (par un achat groupé, somme toute !).

Des dons d'argent ou en temps de travail (revoici encore le volontariat) ont souvent complété le "business plan" sociétal. Ainsi, sont nés des dizaines de milliers d'emplois qui contribuent largement au PIB. Et à côté de cela, près de 60 000 asbl continuent à développer des activités, elles aussi essentielles pour le bien-être, en ne reposant que sur du volontariat. Sait-on assez que cet entrepreneuriat social ou sociétal, collectif ou individuel (que de fondateurs charismatiques dans l'associatif !), ne cesse de se manifester sur tous les grands chantiers d'aujourd'hui qui ne sont pas rentables financièrement ? N'est-ce pas là une des facettes d'un modèle de développement durable non fondé sur la croissance à tout prix ?

DES EMPLOIS UN PEU TROP PROCHES DU POLITIQUE

► Le service d'étude du PS mais aussi l'ASBL du SP.A bénéficient de postes ACS.

► Le MR veut la clarté sur ces emplois subventionnés. Le gouvernement s'y attelle.

ACS. Les chômeurs bruxellois ne connaissent que trop bien ce sigle. Pour la simple raison qu'il s'accompagne d'une série de conditions à remplir pour satisfaire l'offre d'emploi correspondante. Le terme désigne les "agents contractuels subventionnés" dont l'engagement est soutenu financièrement par la Région bruxelloise. Ces emplois sont destinés aux administrations communales et aux CPAS bruxellois (25 %) mais aussi au milieu associatif et non marchand (75 %). Au total, plus de 1 300 organismes en profitent aujourd'hui, relève Emmanuel De Bock, député MR (opposition) au Parlement bruxellois.

Après avoir épluché cette longue liste, ce dernier s'interroge sur un certain nombre d'ASBL bénéficiaires de ces postes. Pour cause, plusieurs d'entre elles sont liées de près ou de loin aux partis politiques. Il y voit une forme de financement déguisé et demande la clarté. Plus avant: un audit général du système. "Est-il normal par exemple que dans le secteur jeunesse, la COJ (Confédération des organisations de jeunesse pluralistes et indépendantes) reçoive deux ACS, le Résoj (Réseau socialiste des organisations de jeunesse) six ACS et le CJC (Conseil de jeunesse catholique)... 28 ACS! demande-t-il, même si toutes ces associations ne sont pas effectivement liées à des mouvances politiques. *Aucun ACS pour Relief (pluraliste), ni pour la COJL (libérale)! Et que le ministre ne vienne pas nous dire qu'il n'y a pas eu de demandes des autres. Chez Relief, une demande d'ACS a pourtant été introduite mais n'a jamais trouvé d'écho!*" Et ce n'est pas tout. Le député MR constate également que l'institut Emile Vanderveldé, le centre d'études du PS, bénéficie de deux ACS. "Pourquoi le Gsara (Groupe socialiste d'action et de réflexion) reçoit-il plus de huit ACS alors que le Clara (libéral) n'en reçoit que deux? cite-t-il encore. On retrouve dans les 1 305 associations et opérateurs nombre d'ASBL para-socialistes comme Solidarité socialiste, qui recueille à elle seule plus de quatorze ACS. Multipliez chaque poste ACS par 18 430 € et vous aurez une idée de l'ampleur de la captation de moyens publics."

Plus grave encore aux yeux d'Emmanuel De Bock: dans la liste dont il dispose figure l'ASBL "Organisatie socialistische partij" qui n'est autre que l'ASBL du SP.A et dont l'objet social est sans ambiguïté: "soutenir et développer le mouvement socialiste en Flandre". "Il est scandaleux que l'argent des contribuables bruxellois, déjà les plus pauvres du pays, alimente les caisses d'un parti politique, relance notre député. Et si de l'argent public doit financer les centres d'étude des partis politiques, cela doit se faire de manière transparente."

Le député MR demande donc un audit portant sur l'ensemble des ACS, soit plus de 9 000 postes, "afin qu'on puisse établir s'il n'existe pas des doubles subventionnements, si certains postes ACS dévolus à certaines ASBL para-socialistes ne sont pas des postes bidon qui permettent d'augmenter en réalité certains collaborateurs..." Pour Emmanuel De Bock, il faut faire cesser "cette répartition partielle" des ACS.

Exagération et caricature, se défend Benoît Cerexhe (CDH), ministre de l'Emploi. Depuis son arrivée en 2004, aucun poste ACS n'a été créé dans une ASBL proche d'un parti politique, avance-t-il. Tous ceux qui existent datent d'avant cette période, au moment "où le MR présidait à la destinée de la Région bruxelloise". Par ailleurs, "M. De Bock

oublie de mentionner un certain nombre d'associations libérales dans sa liste", ajoute-t-il. "On hérite d'une situation, mais une dizaine de personnes sont affectées au contrôle du système, chacun des postes est contrôlé tous les trois ans au moins. Il s'agit de vérifier si le travail fourni correspond bien à l'objectif initial du poste. En ce qui concerne les ACS octroyés à des organisations éti- quetées politiquement, je suppose que le comité de gestion (d'Actiris, NdLR) a dû estimer que ces soutiens étaient justifiés."

Benoît Cerexhe rappelle également, que lors de la législature précédente (2004-2009), il a été décidé de ne plus octroyer des ACS qu'en fonction de besoins précis, en matière d'accueil de la petite enfance, de propreté publique et de sécurité. Et le gouvernement régional actuel a décidé de geler la création de postes ACS pour des raisons budgétaires. Car système coûte cher: 169 millions d'euros en 2010, soit quelque 60 % du budget emploi de la Région. Il n'en est pas moins indispensable quant aux services qu'il rend, notamment en termes d'insertion professionnelle, indique le ministre. Toujours pour répondre à Emmanuel De Bock, il précise enfin qu'une évaluation externe de tous les ACS est dans le pipeline du gouvernement bruxellois. Preuve, si en fallait, que la formule mérite une étude un peu plus poussée que les évaluations actuelles. **Mathieu Colleyn**

Quand on y est, on y reste

Comment fonctionne le système des ACS? C'est assez simple, l'employeur concerné perçoit un prime de la part de la Région bruxelloise pour chaque poste. Et, depuis 2004, chacun d'entre eux est attribué par le gouvernement bruxellois sur la base d'un avis du comité de gestion d'Actiris, l'organe bruxellois chargé de l'accompagnement des demandeurs d'emploi. Le système n'a cessé de croître ces dernières années, tant au niveau du nombre de postes occupés que du coût pour les finances régionales. Entre 2004 et 2009, le budget ACS est passé de 125 millions à 169 millions. Une évolution due évidemment au choix politique de répondre à certains problèmes sociaux avec les ACS mais également aux augmentations barémiques et aux indexations de salaires enregistrées chaque année. Car, on l'a dit, il n'y a que peu de mouvement dans les ACS qui demeurent des engagements à durée indéterminée. Actiris est en train de rédiger un rapport d'évaluation du système. Dans le chapitre consacré aux emplois non communaux, on peut y lire ceci: "Sur le plan du contenu, on peut souligner que le but initial des ACS-Loi programme visant, en tant que programme d'emploi, à résorber le chômage et à donner aux personnes des qualifications supplémentaires qui leur permettent de trouver un emploi sur le marché du travail régulier, s'est de plus en plus estompé ces dernières années. Les primes ACS accordées par la Région de Bruxelles-Capitale servent de plus en plus à remédier au manque de moyens des Communautés dans les domaines pour lesquels celles-ci sont compétentes. L'ancienneté des travailleurs ACS en augmentation constante constitue un autre phénomène: au lieu d'accéder au circuit du travail régulier, on constate qu'une fois que les personnes sont entrées dans le système, elles opèrent difficilement un mouvement en sens inverse". M. Co.

LISTE DES ORGANISATIONS MEMBRES DU CONSEIL DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE

BE-Larp
FÉDÉRATION BELGE DU JEU DE RÔLES
GRANDEUR NATURE
Avenue Prekelinden, 78
1200 Woluwe-Saint-Lambert
info@larp.be - http://www.larp.be/



JEUNESSE & SANTÉ (J&S)
Chaussée de Haecht, 579/40
1031 Bruxelles
Tél. : 02/246.49.81 - Fax : 02/243.20.52
j&s@mc.be
www.jeunesseetsante.be

FÉDÉRATION NATIONALE
DES PATROS (FNP)
Rue de l'Hôpital 15-17, 6060 Gilly
Tél. : 071/28.69.50 et 071/28.69.55
Fax : 071/42.04.53
fnp@patro.be - www.patro.be



VOLONT'R
Rue de la Charité, 43
1210 Bruxelles
Tél. : 02/219.15.62 - Fax : 02/233.33.56
Info@volont'r.be - www.volont'r.be

GUIDES CATHOLIQUES
DE BELGIQUE (GCB)
Rue Paul Emile Janson, 35
1050 Bruxelles
Tél. : 02/538.40.70 - Fax : 02/537.3362
gcb@guides.be - www.guides.be



JEUNESSE OUVRIÈRE
CHRÉTIENNE FÉMININE (JOCF)
Rue des Mouchérons, 3
1000 Bruxelles
Tél. : 02/513.79.12 - Fax : 02/513.47.11
Secretariat.jocf@joc.be

GRATTE
Rue de Parme 86, 1060 Bruxelles
Tél. : 02/535.70.80 - Fax : 02/535.70.89
GSM 0484/401 467
info@gratte.org - www.gratte.org



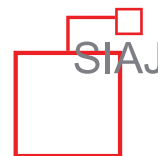
JEUNE ET CITOYEN (JEC)
Rue du Marteau, 19
1000 Bruxelles
Tél. : 02/218.05.59 - Fax : 02/223.15.93
info.bxl@jeuneetcitoyen.be
www.jeuneetcitoyen.be

JEUNESSE OUVRIÈRE CHRÉTIENNE (JOC)
Rue d'Anderlecht 4, 1000 Bruxelles
Tél. : 02/513.79.13 - Fax : 02/513.47.11
Secretariat.joc@joc.be



LES GÎTES D'ETAPES DU
CENTRE BELGE DU TOURISME
DES JEUNES (CBTJ)
Rue Van Orley 4, 1000 Bruxelles
Tél. : 02/209.03.00 - Fax : 02/223.03.89
info@gitesdetape.be - www.cbtj.be

JEUNES CSC (JCSC)
Chaussée de Haecht 579, 1031 Bruxelles
Tél. : 02/246.32.19 - Fax : 02/246.30.10
jeunes-csc@jeunes-csc.be
www.jeunes-csc.be



SERVICE D'INFORMATION
ET D'ANIMATION DES JEUNES (SIAJ)
Rue du Marteau 19, 1000 Bruxelles
Tél. : 02/219.46.80 - Fax : 02/223.15.93
siaj@skynet.be - www.siaj.be

ACTION CINÉ MEDIA JEUNES (ACMJ)
Rue Muzet 12, 5000 Namur
Tél. : 081/74.29.19 - 0476/84.94.56
info@acmj.be - www.acmj.be



CONSEIL JEUNESSE DÉVELOPPEMENT (CJD)
Rue de la vignette 179, 1160 Bruxelles
Tél. : 02/660.91.42 - Fax : 02/673.69.97
Am@cjd1160.org - www.cjdasbl.be



INDICATIONS (ex Jeunesse Présente)
Rue du Marteau 19, 1000 Bruxelles
Tél. : 02/218.58.02 - Fax : 02/217.51.71
indications@indications.be
www.indications.be

GÉNÉRATION NOUVELLE (GEN)
Avenue Jules Vandeleene, 14
1160 Bruxelles
Tél. : 02/660.63.15 - Fax : 02/673.21.93
focolare.bruxelles@pi.be

